

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 84

13 janvier 2006

SOMMAIRE

Actual Sign Luxembourg S.A., Grevenmacher . . .	3999	Immostine S.A., Luxembourg	4025
Agence Immobilière Forum, S.à r.l., Bertrange . . .	4001	Investcom Holding (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	3991
AIG MezzVest Luxembourg II, S.à r.l., Luxem- bourg	3986	Investcom Holding (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	3991
Aries Interior Design, S.à r.l., Luxembourg	3992	ITT Industries Holdings, S.à r.l., Munsbach	4029
Aries Interior Design, S.à r.l., Luxembourg	3992	Joadoor S.A., Luxembourg	3993
Aries Interior Design, S.à r.l., Luxembourg	3992	Joadoor S.A., Luxembourg	3993
Aries Interior Design, S.à r.l., Luxembourg	3992	Laurbert & Sigfrid, S.à r.l., Luxembourg	4008
Aries Interior Design, S.à r.l., Luxembourg	3993	Lend Lease International Distressed Debt Fund S.C.A., Luxembourg	4002
Aries Interior Design, S.à r.l., Luxembourg	3993	Luxdynamic S.A., Luxembourg	4009
Ateliers Hoffmann, S.à r.l., Diekirch	4025	Medpharm Investments S.A. Holding, Luxem- bourg	3995
Belworx S.A., Luxembourg	3999	Multi Strategy Portfolio, Sicav, Luxembourg	4028
Bioventures Management, S.à r.l., Luxembourg . . .	3995	Natal S.A.H., Luxembourg	4028
Cameron 3, S.à r.l., Luxembourg	4001	Océan des Dauphins S.A., Steinfort	4032
Charlemagne International Luxembourg S.A., Luxembourg	4031	Omnium Technic Building Operations, Europäische Gesellschaft für die Leistung- und Kostenoptimie- rung gebäudetechnischer Anlagen, GmbH, Lu- xembourg	4009
Coalmax S.A., Remerschen	3998	Onslow, S.à r.l., Luxembourg	4005
Convection Holding S.A., Luxembourg	4000	Palmyre, S.à r.l., Luxembourg	4029
Crown Premium Private Equity Technology Ven- tures, Sicav, Luxembourg	4024	PDR Lux Holdings, S.à r.l., Luxembourg	3995
Dipol Finance, S.à r.l., Luxembourg	3997	Prestige Luxembourg Sicav, Luxembourg	4005
DK Manage.com S.A., Foetz	4024	Progroupe, S.à r.l., Bertrange	4009
Elementa S.A., Dillingen	3986	Red Dog Communications S.A., Senningerberg . .	4004
European Real Estate Joint Venture Company, S.à r.l., Niederanven	4010	Sushi Place S.A., Luxembourg	4008
Expansia International S.A., Luxembourg	3994	Symrise Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	4008
Façades-First & Constructions, S.à r.l., Dude- lange	4030	Symrise Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	4009
GDL FI S.A., Luxembourg	4006	Treval Holding S.A., Luxembourg	3999
Gesco S.A., Diekirch	4024	Treval Holding S.A., Luxembourg	3999
Gestor Société Fiduciaire, S.à r.l., Luxembourg . . .	4026	Treval Holding S.A., Luxembourg	3999
Gestor Société Fiduciaire, S.à r.l., Luxembourg . . .	4028	Trigor, S.à r.l., Bereldange	4007
Glaesener-Betz S.A., Redange-sur-Attert	4009	Ulysses, Sicav, Luxembourg	3992
Hamalux, S.à r.l., Luxembourg	4029	Venus, Sicav, Luxembourg	3995
Hamalux, S.à r.l., Luxembourg	4029	Vivendis, S.à r.l., Transports Internationaux, Bettem- bourg	4025
Hamalux, S.à r.l., Luxembourg	4029	Vlimmo International S.A.H., Luxembourg	4025
Happy Pet - Zoo Center, S.à r.l., Bertrange	4030	Yum! Restaurants International Management, S.à r.l., Luxembourg	3996
Happy Pet - Zoo Center, S.à r.l., Bertrange	4030	Yum! Restaurants International Management, S.à r.l., Luxembourg	3997
Have et Hoffmann, S.à r.l., Ehlerange	4006		
Hellenic Exchangeable Finance, S.à r.l., Luxem- bourg	3997		
Immobilière Butgenbach, S.à r.l., Bertrange	4004		

ELEMONTA S.A., Aktiengesellschaft.
Gesellschaftssitz: L-6350 Dillingen, 32, route de Grundhof.
H. R. Luxemburg B 107.738.

*Auszug aus dem Bericht über die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre zum Geschäftsjahr 2004
welche stattgefunden hat am 25. August 2005*

Die Generalversammlung stellt fest, dass die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Rechnungskommissars erneuert werden müssen.

Die Generalversammlung erneuert das Mandat folgender Mitglieder für die Dauer von 3 Jahren bis zur Generalversammlung des Geschäftsjahres 2008:

Herrn Helmut Döring, Luxemburg, Delegierter des Verwaltungsrates;

Frau Christa Döring, Luxemburg, Verwaltungsrat;

Herr John Raben, England, Verwaltungsrat.

Die Generalversammlung erneuert das Mandat des Rechnungskommissars für die Dauer von 3 Jahren bis zur Generalversammlung des Geschäftsjahres 2008:

FIDUPLAN S.A., L-1635 Luxemburg, R.C.S. B 44.563.

Für gleichlautenden Auszug

FIDUPLAN S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06649. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(902849.3/752/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 1^{er} septembre 2005.

AIG MezzVEST LUXEMBOURG II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 110.227.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the fourth of August.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg.

It appeared:

AIG MezzVest INVESTMENTS II LTD., a company incorporated and existing under the laws of Jersey, with registered office at Whiteley Chambers, Don St, St Hélier, Jersey, JE4 9WG,

represented by Jacques Barbier, residing at 11, avenue de Woluwé-Saint-Lambert, B-1200 Brussels, Belgium, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the relevant Luxembourg laws and the present articles:

Title I.- Name, Purpose, Duration, Registered Office

Art. 1. There is hereby formed a company with limited liability (*société à responsabilité limitée*) which shall be governed by the Luxembourg laws pertaining to such an entity as well as by the present articles.

Art. 2. The company will have the name of AIG MezzVEST LUXEMBOURG II, S.à r.l. (the «Company»).

Art. 3. The purpose of the Company is to carry on investment and ancillary activities including without limitation the making, holding, monitoring and realisation of investments in any form whatsoever, including without limitation investments by way of loan or by way of subscription for or purchase of securities or warrants to subscribe for securities of any kind whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and the administration, control and development of its investment portfolio.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purposes.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

The Company may also give guarantees, pledges, charges or mortgages in respect of obligations of subsidiaries or affiliated companies and against proper consideration may grant guarantees and securities in favour of other companies.

Art. 4. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a resolution of the general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

Title II.- Share Capital, Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of sixty-two Euro (EUR 62.-) per share. Each share is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time under the conditions specified by law.

Shares available for subscription shall be offered to the existing shareholders on a preferential and rateable basis.

Art. 8. Each share carries a right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognise only one holder per share. Joint owners, if any, must appoint one single representative to represent them vis-à-vis the Company.

Art. 10. The Company's shares are freely transferable between shareholders. Inter vivos, they may only be disposed of to persons other than the existing shareholders after an approval has been given, at a general meeting, by shareholders representing at least three quarters of the share capital. In the event of the death of a shareholder, the approval of at least three quarters of the shares held by the surviving shareholders must be obtained for a transfer of the shares of the deceased shareholder to a person who is not an existing shareholder. However, the approval of a general meeting of shareholders is not required in the event that the shares are transferred either to descendants or inheritors, such term including but not being limited to the surviving spouse of the deceased shareholder.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders.

Title III.- Administration

Art. 12. The Company is managed by a board of managers composed by one or more members, who need not be shareholders of the Company.

In dealing with third parties, the sole member of the Company, or in case of several members, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's object. The member(s) of the board of managers is (are) appointed by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders, who fix(es) the term of his/their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole shareholder, or as the case may be, the shareholders.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole member of the board of managers or, if there is more than one, by the individual signature of any member of the board of managers.

Art. 13. In case of several members, the Company is managed by a board of managers which shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a member of the board of managers, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two members of the board of managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meeting of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another member of the board of managers as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the members of the board of managers twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each member of the board of managers in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any member of the board of managers may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another member of the board of managers as his proxy. A member of the board of managers may represent more than one of his colleagues.

Any member of the board of managers may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another.

The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the members of the board of managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the members of the board of managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two members of the board of managers.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two members of the board of managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a member of the board of managers, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The member(s) of the board of managers do(es) not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

Art. 17. Each shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. The voting rights of each shareholder shall be equal to the number of shares held by such shareholder. Each shareholder may appoint a proxy to represent him at meetings.

Art. 18. Resolutions shall be adopted at a general meeting of shareholders by a majority vote of shareholders in accordance with the provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended. Resolutions to amend these articles and particularly to liquidate the Company may only be taken by a majority vote of shareholders representing three quarters of the Company's share capital.

If the Company has only one shareholder, his decisions shall be recorded in a register held at the registered office of the Company.

Art. 19. The accounting year of the Company shall commence on the 1st of January and terminate on the 31st of December.

Art. 20. Each year on the 31st of December the books shall be closed and the member(s) of the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and the balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent of the annual net profits of the Company shall be allocated to the reserve required by law, until the reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance of the profits is freely available to the general meeting of shareholders.

Title IV.- Winding-up, Liquidation

Art. 22. At the time of the winding-up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be shareholders, appointed by the shareholders who will fix their powers and remuneration.

Art. 23. For any matters not specifically regulated by these articles, the shareholders shall refer to the current legal provisions.

Transitory disposition

The first accounting year shall commence on the date of incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2005.

Subscription

All the shares are subscribed by the sole shareholder, AIG MezzVest INVESTMENTS II LTD., mentioned above.

All the shares have been fully paid up in cash on a bank account, so that the amount of thirty one thousand Euro (EUR 31,000.-) is at the disposal of the Company, proof of which has been given to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary confirms that the conditions of article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, have been satisfied.

Estimate of costs

The aggregate of expenses, costs, remunerations, taxes and charges of any form whatsoever which shall be borne by the Company or are charged to the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand five hundred euros.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is set at 40, boulevard Napoleon I^{er}, L-2210 Luxembourg.
2. The following persons are appointed as members of the board of managers for an unlimited period of time:
 - Mr. Jacques Barbier, residing at 11, avenue de Woluwé-Saint-Lambert, B-1200 Brussels, Belgium;
 - Mr. Jürgen Fischer, residing at 38, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg;
 - Mr. Philippe de Patoul, residing at 42, rue d'Udange, B-6700 Toernich, Belgium. The members of the board of managers have the broadest powers to act on behalf of the Company in any circumstances. The Company is validly bound by the individual signature of one member of the board of managers in accordance with Article 12 of the Articles of Incorporation.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document, in the office of the undersigned notary.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case, of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Follows the French version:

L'an deux mille cinq, le quatre août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

AIG MezzVest INVESTMENTS II LTD., une société de droit de Jersey, ayant son siège social à Whiteley Chambers, Don St, St Hélier, Jersey, JE4 9WG,

représentée par Jacques Barbier, résidant à 11, avenue de Woluwé-Saint-Lambert, B-1200 Bruxelles, Belgique, en vertu d'une procuration lui délivrée.

Ladite procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises y relatives et ces statuts

Titre I^{er}.- Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois luxembourgeoises y relatives ainsi que par les présents Statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de AIG MezzVest LUXEMBOURG II, S.à r.l. (la «Société»).

Art. 3. La Société a pour objet la réalisation d'investissement ainsi que toutes activités connexes y inclus et sans aucune limitation, l'acquisition, la détention, la surveillance et la vente des investissements sous quelque forme que ce soit, y inclus et sans limitation aucune, des investissements par l'octroi de crédits ou par souscription ou par acquisition de valeurs mobilières ou bons de souscription pour souscrire des valeurs mobilières de toutes espèces dans des sociétés de droit luxembourgeois ou étranger, ainsi que l'administration, le contrôle et le développement de son portefeuille d'investissements.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

La Société pourra, pour son propre compte ou pour le compte de tiers, exercer toutes activités estimées utiles ou nécessaires pour l'accomplissement de son objet ou qui sont liées directement ou indirectement à son objet.

La Société peut également octroyer des garanties, gages, nantissements ou hypothèques dans le cadre d'engagements assumés par ses filiales ou ses sociétés affiliées et, à condition de recevoir une compensation adéquate, la Société peut octroyer des garanties et des sûretés à des sociétés tierces.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

Titre II.- Capital social, Parts Sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales, d'une valeur nominale de soixante-deux euros (EUR 62,-) chacune. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié sous les conditions prévues par la loi. Les parts à souscrire seront d'abord offertes aux associés existants, proportionnellement à la part du capital social représentée par leurs parts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales, s'il y en a, sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par des associés représentant au moins les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des descendants ou à des héritiers, ce terme incluant mais n'étant pas limité au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Titre III.- Administration

Art. 12. La Société est gérée par un conseil de gérance composé par un ou plusieurs membres, associés ou non de la Société.

Vis-à-vis des tiers, le seul membre du conseil de gérance ou, dans le cas où il y a plusieurs membres, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les membres du conseil de gérance sont nommés par l'associé

unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du seul membre du conseil de gérance ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle d'un des membres du conseil de gérance.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs membres, la Société est gérée par un conseil de gérance qui choisira parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du conseil de gérance et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation du président ou de deux membres du conseil de gérance au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre membre du conseil de gérance pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les membres du conseil de gérance au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque membre du conseil de gérance par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout membre du conseil de gérance pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre membre du conseil de gérance comme son mandataire. Un membre du conseil de gérance peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout membre du conseil de gérance peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des membres du conseil de gérance est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du conseil de gérance présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux membres du conseil de gérance. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux membres du conseil de gérance ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un membre du conseil de gérance ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les membres du conseil de gérance ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Chaque associé peut se faire représenter aux assemblées par un mandataire.

Art. 18. Les résolutions ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par une assemblée générale des associés représentant plus de la moitié du capital social conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Toutefois, les résolutions concernant la modification des Statuts et plus particulièrement la liquidation de la Société peuvent uniquement être prises à la majorité d'associés représentant les trois quarts du capital social.

Au cas où la Société n'aurait qu'un seul associé, ses décisions sont consignées dans un registre conservé au siège de la Société.

Art. 19. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 20. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les membres du conseil de gérance dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre connaissance au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent sont alloués à la réserve légale jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde des bénéfices est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

Titre IV.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2005.

Souscription

Toutes les parts sociales sont souscrites par l'associé unique, AIG MezzVest INVESTMENTS II LTD. susmentionné.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces à un compte bancaire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

Déclaration

Le notaire soussigné constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sont remplies.

Frais

Les parties ont évalué le montant total des frais, dépenses, rémunérations, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'Associé Unique

Et aussitôt l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 40, boulevard Napoleon 1^{er}, L-2210 Luxembourg.
2. Sont nommés comme membres du conseil de gérance pour une durée illimitée:
 - Mr. Jacques Barbier, résidant à 11, avenue de Woluwé-Saint-Lambert, B-1200 Brussels, Belgique;
 - Mr. Jürgen Fischer, résidant à 38, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg;
 - Mr. Philippe de Patoul, résidant à 42, rue d'Udange, B-6700 Toernich, Belgique. Les membres du conseil de gérance ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances. La société est valablement engagée par la signature individuelle d'un membre du conseil de gérance conformément à l'article 12 des statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes, en l'étude.

Et après lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte.

Signé: J. Barbier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 août 2005, vol. 149S, fol. 62, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2005.

J. Elvinger.

(078056.3/211/315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

INVESTCOM HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 48.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06994, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2005.

Signature.

(077962.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

INVESTCOM HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 48.045.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06995, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2005.

Signature.

(077961.3/280/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

ULYSSES, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 61.830.

Le bilan au 31 mars 2005, ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07354, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2005.

Pour ULYSSES

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

(077958.3/034/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

ARIES INTERIOR DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 1, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.316.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07324, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Dos Santos Braganca

Le gérant

(902864.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 septembre 2005.

ARIES INTERIOR DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 1, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.316.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07325, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Dos Santos Braganca

Le gérant

(902865.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 septembre 2005.

ARIES INTERIOR DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 1, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.316.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07327, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Dos Santos Braganca

Le gérant

(902866.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 septembre 2005.

ARIES INTERIOR DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 1, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.316.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07329, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Dos Santos Braganca

Le gérant

(902867.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 septembre 2005.

ARIES INTERIOR DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 1, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.316.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07330, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Dos Santos Braganca

Le gérant

(902868.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 septembre 2005.

ARIES INTERIOR DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 1, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.316.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07333, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Dos Santos Braganca

Le gérant

(902869.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 septembre 2005.

ARIES INTERIOR DESIGN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 1, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.316.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07334, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

V. Dos Santos Braganca

Le gérant

(902870.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Diekirch, le 2 septembre 2005.

JOADOOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 75.124.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07215, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2005.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider

Administrateur

(077964.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

JOADOOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 75.124.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07216, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 août 2005.

Pour le Conseil d'Administration

G. Schneider

Administrateur

(077963.3/535/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

EXPANSIA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 53.142.

L'an deux mille cinq, le quinze septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EXPANSIA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 53.142), constituée originellement sous le droit des Antilles Néerlandaises suivant un acte reçu le 6 juin 1989 par Maître Maarten Maartense, alors candidat notaire à Curaçao, ayant assuré légalement une suppléance pour le compte de Maître Henri Albert Sperwer, notaire à Curaçao,

dont le transfert du siège social au Grand-Duché de Luxembourg et l'adoption de la société de la nationalité luxembourgeoise a été acté par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} décembre 1995, publié au Mémorial C numéro 71 du 10 février 1996,

et dont la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 12 août 1999, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C numéro 844 du 12 novembre 1999,

ayant un capital social fixé à un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept virgule soixante-deux euros 1.239.467,62 EUR).

La séance est ouverte sous la présidence de François Winandy, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Cindy Gabriele, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thierry Grosjean, maître en droit privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Décision de mettre en liquidation la société EXPANSIA INTERNATIONAL S.A.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne société anonyme FIDUCIAIRE F. WINANDY & ASSOCIES S.A., ayant son siège social à L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 67.905), comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société en ce qui concerne l'exécution de leurs mandats.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de neuf cent cinquante euros, sont à la charge de la société.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Winandy, C. Gabriele, Doubet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 septembre 2005, vol. 534, fol. 6, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 octobre 2005.

J. Seckler.

(086950.3/231/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

VENUS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 103.046.

Le bilan au 31 mars 2005, ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07353, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2005.

Pour VENUS

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliaire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

(077959.3/034/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

PDR LUX HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 112.265.000,-.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 92.055.

Le bilan au 31 juillet 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 août 2005, réf. LSO-BH06993, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2005.

Signature.

(077960.3/280/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

BIOVENTURES MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 88.399.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH7207, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2005.

MERCURIA SERVICES

Signature

(077965.3/1005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

MEDPHARM INVESTMENTS S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 64.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07213, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

(077970.3/1005/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 1,066,814,900.
 Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
 R. C. Luxembourg B 96.426.

In the year two thousand and five, on the sixteenth of March.
 Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

YUM! INTERNATIONAL PARTICIPATIONS, S.à r.l., with registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg by virtue of a proxy given on March 3rd, 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL MANAGEMENT, S.à r.l. («the Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, trade register Luxembourg section B number 96.426, incorporated by notarial deed dated October 10, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1203 of November 15, 2003, whose by-laws have been lastly amended by a deed of the undersigned notary of January 22, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 404 of April 15, 2004.

II. The Company's share capital is fixed at one billion sixty-six million eight hundred fourteen thousand nine hundred Euro (EUR 1,066,814,900.-) represented by ten million six hundred sixty-eight thousand one hundred forty-nine (10,668,149) shares of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

III. The sole shareholder resolves to change the financial year end from the thirtieth of November of each year to the fourth Monday preceding the last Saturday of the concerned calendar year.

IV. Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolves to restate Article 15 of the Company's Articles of Incorporation which will henceforth be read as follows: «The Company's financial year starts on the fourth Tuesday preceding the last Saturday of the calendar year and ends on the fourth Monday preceding the last Saturday of the following calendar year».

V. Pursuant to the above resolutions, the first financial year of the company will end on the twenty-ninth of November 2004 instead of the thirtieth of November 2004.

VI. The sole shareholder resolves to revoke KPMG AUDIT and to consider its nomination as null and void as from the outset. As a consequence, no audit will be performed for the accounts as at November 29, 2004.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately thousand five hundred Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le seize mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

YUM! INTERNATIONAL PARTICIPATIONS, S.à r.l., ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, ayant son adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 mars 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL MANAGEMENT, S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 46A, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 96.426, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 10 octobre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1203 du 15 novembre 2003, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné le 22 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 404 du 15 avril 2004.

II. Le capital social de la société est fixé à un milliard soixante-six million huit cent quatorze mille neuf cents euros (EUR 1.066.814.900,-) représenté par dix millions six cent soixante-huit mille cent quarante-neuf (10.668.149) parts sociales de cents euros (EUR 100,-) chacune.

III. L'associé unique décide de changer la date de la fin de l'année sociale du trente novembre de chaque année au quatrième lundi précédant le dernier samedi de l'année concernée.

IV. Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 15 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «L'année sociale commence le quatrième mardi précédant le dernier samedi de l'année et se termine le quatrième lundi précédant le dernier samedi de l'année suivante».

V. Suite aux résolutions qui précèdent, la première année sociale de la société se termine le vingt-neuf novembre 2004 au lieu du trente novembre 2004.

VI. L'associé unique décide de révoquer KPMG AUDIT et de considérer sa nomination comme nulle et non avenue depuis la constitution de la société. En conséquence, aucun audit ne sera fait pour les comptes au 29 novembre 2004.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2005, vol. 24CS, fol. 3, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2005.

J. Elvinger.

(086959.3/211/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

YUM! RESTAURANTS INTERNATIONAL MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 96.426.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(086960.1/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

DIPOL FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 91.713.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07217, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(077966.3/1005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

HELLENIC EXCHANGEABLE FINANCE, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 83.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07205, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES S.A.

Signature

(077986.3/1005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

COALMAX S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-5540 Remerschen, 34, Waïstrooss.
R. C. Luxembourg B 79.385.

L'an deux mille cinq, le seize septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COALMAX S.A., ayant son siège social à L-5540 Remerschen, 34, Waïstrooss, R.C.S. Luxembourg section B numéro 79.385, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 novembre 2000, publié au Mémorial C numéro 503 du 4 juillet 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 août 2004, publié au Mémorial C numéro 1075 du 26 octobre 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Marc Guerigen, administrateur de sociétés, demeurant à Montigny-les-Metz (France).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Thierry Hellers, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Juliette Beicht, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet le commerce tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger de tous combustibles liquides et solides.

La société a encore pour objet l'activité de merchandising, l'exploitation d'une agence commerciale, le commerce d'articles de papeterie, maroquinerie et jouets et le commerce d'articles de ménage, de loisirs, d'habillement et d'ameublement, ainsi que des articles connexes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

2.- Pouvoir au conseil d'administration de nommer Monsieur Marc Guerigen comme administrateur-délégué de la société en remplacement de Monsieur Paul Guerigen.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'article deux des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La société a pour objet le commerce tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger de tous combustibles liquides et solides.

La société a encore pour objet l'activité de merchandising, l'exploitation d'une agence commerciale, le commerce d'articles de papeterie, maroquinerie et jouets et le commerce d'articles de ménage, de loisirs, d'habillement et d'ameublement, ainsi que des articles connexes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.»

Deuxième résolution

L'assemblée donne pouvoir au conseil d'administration de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à l'administrateur Monsieur Marc Guerigen, en remplacement de Monsieur Paul Guerigen qui reste néanmoins administrateur de la société.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Guerigen, T. Hellers, J. Beicht, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 septembre 2005, vol. 534, fol. 8, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 octobre 2005.

J. Seckler.

(086997.3/231/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

BELWORX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 105.103.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07236, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2005.

Signature.

(077967.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

TREVAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 73.651.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07242, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2005.

Signature.

(077968.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

TREVAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 73.651.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07245, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2005.

Signature.

(077969.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

TREVAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 73.651.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07251, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2005.

Signature.

(077971.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

ACTUAL SIGN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, route Nationale 1.

R. C. Luxembourg B 57.687.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07253, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2005.

Signature.

(077972.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

CONVECTION HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 109.856.

L'an deux mille cinq, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CONVECTION HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri, R.C.S. Luxembourg section B numéro 109.856, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 juin 2005, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding existante en société anonyme de participations financières et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, par achat, échange ou de toute autre manière, dans d'autres entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations. La société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets, marques de fabrique et autres droits intellectuels et immatériels ainsi que tous autres droits s'y rattachant ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter sous toute forme notamment par voie d'émission d'obligations, convertibles ou non, de prêt bancaire ou de compte courant actionnaire, et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient ou non un intérêt direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, elle pourra s'intéresser à toutes valeurs mobilières, dépôts d'espèces, certificats de trésorerie, et toute autre forme de placement dont notamment des actions, obligations, options ou warrants, les acquérir par achat, souscription ou toute manière, les vendre ou les échanger.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.»

De ce fait, la société a cessé d'exister sous le régime d'une société anonyme holding régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Junglinster, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Ch. Dostert, A. Thill, F. Hübsch, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 septembre 2005, vol. 534, fol. 4, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 septembre 2005.

J. Seckler.

(086999.3/231/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

AGENCE IMMOBILIERE FORUM, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 95, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 84.756.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07255, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2005.

Signature.

(077973.3/680/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

CAMERON 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 109.384.

Il résulte du contrat de cession de parts sociales du 26 août 2005 que CAMERON 2 S.A., ayant son siège social au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 109.383 a transféré les 1800 parts sociales qu'elle détenait dans la société CAMERON 3, S.à r.l. à CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P., une limited partnership constituée sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Walker House, P.O. Box 265, Grand Cayman, Iles Cayman.

Il résulte donc dudit contrat que CVC EUROPEAN EQUITY PARTNERS III L.P est depuis le 26 août 2005 l'associé unique de la société CAMERON 3, S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 août 2005.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2005, réf. LSO-BH07112. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078080.3/1035/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

**LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND S.C.A.,
Société en Commandite par Actions.**

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 81.952.

In the year two thousand and five, on the thirteenth of September.
Before Us, Maître Jean Seckler, notary, residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

Mrs Candice Wisser, attorney-at-law, residing in Luxembourg,
acting as the representative of the Manager of the «société en commandite par actions», qualified as an investment company with fixed share capital («société d'investissement à capital fixe») LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A., (R.C.S. Luxembourg section B number 81.952), having its registered office in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on the 10th of May 2001, published in the Mémorial C number 443 of the 14th of June 2001,

and whose Articles of Association have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary on the 9th of August 2005, not yet published in the Mémorial C,

pursuant to two resolutions dated September 5, 2005, given by LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED acting in its capacity as Manager of the Company.

The resolutions, initialled ne varietur by the mandatory and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The mandatory, acting in her said capacity, requires the undersigned notary to state his preliminary statement as follows:

Preliminary statement

a) The Company's capital is fixed at thirty-six million one hundred and twenty thousand and twenty United States Dollars (USD 36,120,020.-), divided into three million six hundred and twelve thousand and two (3,612,002) Shares having a par value of ten United States Dollars (USD 10.-) each.

b) Pursuant to article 9 of the Articles of Association, the Company may redeem Shares of a Sub-Fund within the limits of Luxembourg law whenever the Manager considers a redemption to be in the best interests of the Company. Any such redemption may be made only out of the Company's retained profits and non-compulsory reserves, including any share premiums but excluding any reserve required by Luxembourg law. At the option of the Manager, Shares may be redeemed on a pro rata basis as between existing Shareholders of each Sub-fund, in order to distribute to the Shareholders upon the disposal of an investment asset by the Company the net proceeds of such investment.

As a consequence of the preliminary statement, the mandatory, acting as said before, requires the undersigned notary to state his resolutions as follows:

First resolution

Pursuant to a circular resolution of September 5, 2005, 1,083,165.406 Shares of the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND-CORE ASIA SUB-FUND were redeemed at a price of USD 18.48 per Share for a total amount of USD 20,016,896.70 and paid out of the share premium accounts of the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND-CORE ASIA SUB-FUND.

The amount of twenty million sixteen thousand eight hundred and ninety-six United States Dollars and seventy Cents (USD 20,016,896.70) was allocated to the undistributable reserve provided for by article 49-8,5) of the Luxembourg company law.

Second resolution

Pursuant to a decision of September 5, 2005, LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED acting in its capacity as Manager of the Company, represented as said before, has resolved to reduce the capital of the Company by an amount of ten million eight hundred and thirty-one thousand six hundred and fifty-four United States Dollars and six cents (USD 10,831,654.06) so as to bring it down from its present amount of thirty-six million one hundred and twenty thousand and twenty United States Dollars (USD 36,120,020.-) to twenty-five million two hundred and eighty-eight thousand three hundred and sixty-five United States Dollars and ninety-four cents (USD 25,288,365.94) by means of cancellation of the one million eighty-three thousand one hundred and sixty-five point four hundred and six (1,083,165.406) redeemed Shares of the Company, to cancel the undistributable reserve account and to transfer the amount of ten million eight hundred and thirty-one thousand six hundred and fifty-four United States Dollars and six cents (USD 10,831,654.06) presently held in the undistributable reserve to the share premium account.

Third resolution

As a consequence of such redemption of Shares and cancellation of the redeemed Shares, paragraph (a) of article 6 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

«Art. 6. Share capital

(a) The Company's capital is fixed at twenty-five million two hundred and eighty-eight thousand three hundred and sixty-five United States Dollars and ninety-four cents (USD 25,288,365.94), divided into two million five hundred and twenty-eight thousand eight hundred and thirty-six point five hundred and ninety-four (2,528,836.594) Shares having a par value of ten United States Dollars (USD 10.-) each, issued in:

- the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND-GLOBAL ASIA SUB-FUND to an amount of seven million one hundred twenty-four thousand nine hundred and sixty-nine United States Dollars and three cents (USD

7,124,969.03), divided into seven hundred twelve thousand four hundred and ninety-six point nine hundred and three (712,496.903) Shares, and

- the LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND-CORE ASIA SUB-FUND to an amount of eighteen million one hundred and sixty-three thousand three hundred and ninety-six United States Dollars and ninety-one cents (USD 18,163,396.91), divided into one million eight hundred and sixteen thousand three hundred and thirty-nine point six hundred and ninety-one (1,816,339.691) Shares.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present stated capital decrease are estimated at one thousand two hundred Euro.

For the purposes of the registration the amount of the capital decrease is evaluated at 8,724,650.87 EUR.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the mandatory, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same mandatory person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by the surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le treize septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Madame Candice Wisser, avocat, demeurant à Luxembourg.

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du gérant de la société en commandite par actions qualifiée comme société d'investissement à capital fixe LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND, S.C.A., (R.C.S. Luxembourg section B numéro 81.952), ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 443 du 14 juin 2001,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 août 2005, non encore publié au Mémorial C,

en vertu de deux résolutions datées du 5 septembre 2005, lui conférées par LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED agissant en tant que gérant de ladite société.

Les résolutions resteront, après avoir été signées ne varietur par la mandataire et le notaire, annexées à l'acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle mandataire, ès-qualité qu'elle agit, requiert le notaire instrumentant d'acter son exposé préliminaire comme suit:

Exposé préliminaire

a) Le capital de la société est fixé à trente-six millions cent vingt mille et vingt dollars US (36.120.020,- USD), divisé en trois millions six cent douze mille et deux (3.612.002) Actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune.

b) En vertu de l'article 9 des statuts, la Société peut racheter les Actions d'un Compartiment dans les limites du droit luxembourgeois lorsque l'Actionnaire Commandité considère que ce rachat est effectué dans l'intérêt de la Société. Pareil rachat ne peut se faire qu'à partir des bénéfices retenus par la Société et ses réserves non obligatoires, y compris les primes d'émission, mais à l'exclusion de toute réserve requise par la loi luxembourgeoise. Au choix de l'Actionnaire Commandité, les Actions peuvent être rachetées proportionnellement entre les Actionnaires existants de chaque Compartiment, afin de distribuer aux Actionnaires lors de la disposition d'un actif d'investissement par la Société le produit net de cet investissement.

En conséquence de L'exposé préliminaire, la mandataire, ès-qualité qu'elle agit, requiert le notaire instrumentant d'acter ses résolutions comme suit:

Première résolution

En vertu d'une résolution circulaire du 5 septembre 2005, 1.083.165,406 Actions du compartiment LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND-CORE ASIA SUB-FUND ont été rachetées au prix de 18,48 USD par Action pour un montant total de 20.016.896,70 USD et payées à partir du compte primes d'émission du compartiment LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND-CORE ASIA SUB-FUND.

Le montant de vingt millions seize mille huit cent quatre-vingt-seize dollars US et soixante-dix cents (20.016.896,70 USD) a été alloué à la réserve non distribuée prévue par l'article 49-8,5) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés.

Deuxième résolution

En vertu d'une décision du 5 septembre 2005, LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT GPMD LIMITED agissant en tant que gérant de la Société, représentée comme dit ci-avant, a décidé de réduire le capital de la Société d'un montant de dix millions huit cent trente et un mille six cent cinquante-quatre dollars US et six cents (10.831.654,06 USD) afin de réduire le capital de son montant actuel de trente-six millions cent vingt mille et vingt dollars US (36.120.020,- USD) à vingt-cinq millions deux cent quatre-vingt-huit mille trois cent soixante-cinq dollars US et quatre-

vingt-quatorze cents (25.288.365,94 USD) par l'annulation d'un million quatre-vingt-trois mille cent soixante-cinq virgule quatre cent et six (1.083.165,406) Actions rachetées de la Société, d'annuler la réserve non distribuable et de transférer le montant de dix millions huit cent trente et un mille six cent cinquante-quatre dollars US et six cents (10.831.654,06,- USD) actuellement tenu dans une réserve non distribuable vers le compte primes d'émission.

Troisième résolution

En conséquence de ce rachat d'actions et de cette annulation des Actions rachetées, le paragraphe (a) de l'article 6 des statuts est modifié et aura la teneur suivante:

«Art. 6. Capital

(a) Le capital de la société est fixé à vingt-cinq millions deux cent quatre-vingt-huit mille trois cent soixante-cinq dollars US et quatre-vingt-quatorze cents (25.288.365,94 USD), divisé en deux millions cinq cent vingt-huit mille huit cent trente-six virgule cinq cent quatre-vingt-quatorze (2.528.836,594) Actions d'une valeur nominale de dix dollars US (10,- USD) chacune, émis dans:

- LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND-GLOBAL ASIA SUB-FUND, à concurrence de sept millions cent vingt-quatre mille neuf cent soixante-neuf dollars US et trois cents (7.124.969,03 USD), divisé en sept cent douze mille quatre cent quatre-vingt-seize virgule neuf cent trois (712.496,903) Actions, et

- LEND LEASE INTERNATIONAL DISTRESSED DEBT FUND-CORE ASIA SUB-FUND, à concurrence de dix-huit millions cent soixante-trois mille trois cent quatre-vingt-seize dollars US et quatre-vingt-onze cents (18.163.396,91 USD), divisé en un million huit cent et seize mille trois cent trente-neuf virgule six cent quatre-vingt-onze (1.816.339,691) Actions.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente réduction de capital, est évalué approximativement à la somme de mille deux cents euros.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de la réduction de capital est évalué à la somme de 8.724.650,87 EUR.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la mandataire le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Wiser, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 septembre 2005, vol. 534, fol. 4, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 septembre 2005.

J. Seckler.

(087000.3/231/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

RED DOG COMMUNICATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1259 Senningerberg, Z.I. Breedewues.

R. C. Luxembourg B 56.503.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07256, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2005.

Signature.

(077984.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

**IMMOBILIERE BUTGENBACH, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8077 Bertrange, 95, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 52.908.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07262, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2005.

Signature.

(077989.3/680/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

PRESTIGE LUXEMBOURG SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 23.223.

L'an deux mille cinq, le onze juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de PRESTIGE LUXEMBOURG SICAV (la «Société»), ayant son siège à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer, constituée suivant acte en date du 12 septembre 1985 (Constitution) publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 281 du 27 septembre 1985.

L'assemblée est ouverte à 11h30 heures sous la présidence de Monsieur Bruno Godefroy employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président de l'assemblée élit comme secrétaire Mademoiselle Gaëlle Zuccaro, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Mademoiselle Christelle Vaudémont, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation contenant l'ordre du jour et publiés les 15 juin et 28 juin 2005 au Mémorial C et dans les journaux suivants: le Luxemburger Wort, et la Tribune, ainsi qu'il appert de la présentation des exemplaires à l'assemblée.

B) Que l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Remplacer au sein de l'Article 3 des statuts de la Société (les «Statuts») les références à la loi luxembourgeoise du 30 mars 1988 par les références à la loi luxembourgeoise du 20 décembre 2002 (la «Loi»).

2. Modifier, inter alia, les articles 5, 7, 12, 14, 23 et 30 des Statuts, conformément aux exigences de la Loi et concernant principalement les points suivants:

- Le capital minimum de la Société sera dorénavant de 1.250.000,- euros.

- Introduction des références à la Partie I de la Loi concernant les restrictions d'investissement.

3. Introduire au sein de l'Article 8 des Statuts la possibilité pour la Société d'accepter d'émettre des actions en contrepartie d'un apport en nature de valeurs mobilières.

C) Qu'il appert de la liste de présence que sur les 435.745 (quatre cent trente cinq mille sept cent quarante cinq) actions actuellement en circulation, représentatives de l'intégralité du capital social, aucune action n'est présente ou représentée à la présente assemblée, et que vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67 de la loi concernant les sociétés commerciales, la présente assemblée n'est pas régulièrement constituée et ne peut délibérer sur l'ordre du jour; qu'une deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires devra donc être convoquée avec le même ordre du jour, laquelle régulièrement constituée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: B. Godefroy, G. Zuccaro, C. Vaudemont, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2005, vol. 149S, fol. 24, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2005.

J. Elvinger.

(087011.2/211/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

ONSLOW, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 185.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 97.991.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 26 août 2005 que les démissions de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. et de M. Michel van Krimpen en tant que gérants sont acceptées avec effet au 26 août 2005.

M. Joost Tulkens et M. Bart Zech sont élus nouveaux gérants, avec effet au 26 août 2005.

Le transfert du siège social du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg est accepté, avec effet au 26 août 2005.

Luxembourg, le 29 août 2005.

B. Zech.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2005, réf. LSO-BH07060. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078036.3/724/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

4006

GDL FI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 88.030.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SEAMARY S.C., une société de droit français avec siège social au 12, avenue Percier, F-75008 Paris, ici représentée par Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 18A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Genève, le 20 septembre 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme GDL FI S.A., R.C.S. Luxembourg B 88.030, dénommée ci-après «la Société», fut constituée suivant acte reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 juin 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1346 du 17 septembre 2002.

- Le capital social est actuellement fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-), représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente, la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante affirme en sa qualité de liquidateur de la Société que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investie de tout l'actif et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leurs mandats jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents lequel a immédiatement été annulé.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société GDL FI S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Schill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 septembre 2005, vol. 25CS, fol. 68, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2005.

A. Schwachtgen.

(087097.3/230/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

HAVE ET HOFFMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 13A, Z.A.R.E. Ouest.

R. C. Luxembourg B 95.466.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH05991, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Ce bilan rectifié annule le Bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 16 mars 2005, réf. LSO-BC03673, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2005, non encore publié au Mémorial C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(077999.3/643/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

TRIGOR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7217 Bereldange, 71, rue de Bridel.

R. C. Luxembourg B 110.823.

 —
 STATUTS

L'an deux mille cinq, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1. Monsieur Igor Lachwa, coiffeur, demeurant à F-54190 Villerupt, 2, rue Achille Bertin.

2. Madame Nancy Soldi, coiffeuse, demeurant à F-54190 Villerupt, 2 Achille Bertin.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de TRIGOR, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Bereldange.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure, avec l'achat et la vente des articles de la branche.

La société peut faire toutes les opérations qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent parts sociales (100) de cent vingt-cinq (125) euros, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Igor Lachwa, prénommé 50 parts

2.- Madame Nancy Soldi, prénommée 50 parts

Total: cent parts sociales 100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

Art. 8. La société est administrée et valablement engagée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille cinq.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papier et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

4008

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommée gérante technique de la société, pour une durée indéterminée:

Madame Claire Sechet, coiffeuse, demeurant à F-57710 Bure, 19, rue Charles Peguy.

Est nommé gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur Igor Lachwa, prénommé.

La société est valablement engagée par la signature de la gérante technique jusqu'à la somme de 1.000,- EUR, au-delà de cette somme, la signature conjointe de la gérante technique et du gérant administratif est requise.

L'adresse du siège social de la société est établi à L-7217 Bereldange, 71, rue de Bridel.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Lachwa, N. Soldi, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 1^{er} septembre 2005, vol. 910, fol. 46, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur leur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 septembre 2005.

A. Biel.

(087150.3/203/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

LAURBERT & SIGFRID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg, 48, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 62.825.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07258, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2005.

Signature.

(077985.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

SUSHI PLACE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 18, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 73.779.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07260, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2005.

Signature.

(077987.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

**SYMRISE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ISIS LUXEMBOURG S.A.).**

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2345 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R. C. Luxembourg B 89.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07203, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, août 2005.

Pour SYMRISE LUXEMBOURG, S.à r.l.

B. Akhertous

Mandataire

(077974.3/1005/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

**SYMRISE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ISIS LUXEMBOURG S.A.).**

Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-2345 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R. C. Luxembourg B 89.110.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07204, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SYMRISE LUXEMBOURG, S.à r.l.

B. Akhertous

Mandataire

(077983.3/1005/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

PROGROUPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée .

Siège social: L-8077 Bertrange, 95, route de Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 71.420.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07261, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2005.

Signature.

(077988.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

GLAESENER-BETZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 82, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 93.324.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 août 2005, réf. LSO-BH07267, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 août 2005.

Signature.

(077990.3/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

LUXDYNAMIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 45.333.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07607, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Coccia.

(077994.3/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

**OMNIUM TECHNIC BUILDING OPERATIONS, EUROPÄISCHE GESELLSCHAFT FÜR DIE
LEISTUNG- UND KOSTENOPTIMIERUNG GEBÄUDETECHNISCHER ANLAGEN, GmbH,**

Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7-9, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 22.842.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06650, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, en août 2005.

Pour compte de OMNIUM TECHNIC BUILDING OPERATIONS

FIDUPLAN S.A.

Signature

(078006.3/752/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

**EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l.).**

Share capital: EUR 40.000,-.

Siège social: L-6947 Niederanven, Zone Industrielle Bombicht.

R. C. Luxembourg B 97.795.

In the year two thousand and five, on the first of July.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg register of commerce and companies under number B 97.795, incorporated initially under the name of KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. by deed drawn up on 8 December 2003 by the Notary Joseph Elvinger, pre-named and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 85 dated 22 January 2004 (page 4042) (the «Company»).

The articles of incorporation of the Company (the «Articles») have been amended several times since the incorporation of the Company:

- by the pre-named Notary Elvinger pursuant to a deed drawn up on 13 April 2005, by which the name of the Company has been changed from KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. into EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l. and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association;

- by the pre-named Notary Elvinger pursuant to a deed drawn up on 21 June 2005 by which, among others, the ordinary shares have been converted into C Shares and the share capital of the Company has been increased from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- by the Notary Henri Hellinckx pursuant to a deed drawn up on 24 June 2005 by which, among others, B Shares have been issued and the share capital of the Company has been increased from twenty thousand Euro (EUR 20,000.-) to forty thousand Euro (EUR 40,000.-) and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- by the pre-named Notary Elvinger pursuant to a deed drawn up on 27 June 2005 by which, among others, A Shares have been issued and the share capital of the Company has been increased from forty thousand Euro (EUR 40,000.-) to sixty thousand Euro (EUR 60,000.-) and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; and

- by the pre-named Notary Elvinger pursuant to a deed drawn up on 29 June 2005 by which, among others, the share capital of the Company has been reduced by redemption of C Shares from sixty thousand Euro (EUR 60,000.-) to forty thousand Euro (EUR 40,000.-) and not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is presided by Mr Hubert Janssen, jurist, residing in Torgny (Belgium), who appoints as secretary Mrs Rachel Uhl, jurist, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

The meeting elects as scrutineer Mrs Rachel Uhl, pre-named.

1. The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

2. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary. The said list as well as the proxies ne varietur will be registered with this deed.

3. It appears from the attendance list, that the eight hundred (800) Class A Shares and the eight hundred (800) Class B Shares, representing the entirety of the share capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

4. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of this meeting.

5. The meeting has been called for with the following agenda:

Agenda:

1) To restate the Articles, which shall now read as drawn up in the annex (the «Annex»);

2) To authorise the appointment by the Board of Managers of the following persons as managing directors of the Company (the «Managing Directors»):

- Mr David Carter, residing at 37, High Street, Whitwell, Hertfordshire SG4 8AJ (United Kingdom); and

- Mr Andrew Dawson, residing at 62, Chiswick Staithe, London, W4 3TP (United Kingdom);

3) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously and in compliance with article 13.2 of the Articles:

First resolution

Considering the material changes which have been introduced in the Articles, in particular, regarding the management of the Company, the shareholders resolve to restate the Articles, which shall now read as follows:

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form - Corporate name

There is formed a private limited liability company under the name EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the «Law»), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the «Articles»).

2. Registered office

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg.

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

3. Object

3.1 The Company's object is to acquire or sell or otherwise dispose and to hold, directly or indirectly, interests in real estate related companies located in Luxembourg, Germany or any other foreign jurisdiction, by way of, among others, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever, and to administrate, develop and manage such holding of interests.

The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to a member of the Company's Group within the meaning of Article 11.4.7.(c).

3.2 The Company may in particular enter into the following transactions:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any directors or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law;

it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

3.3 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above, however without taking advantage of the Act of July 31, 1929, on Holding Companies.

4. Duration

4.1 The Company is established for an unlimited duration.

Chapter II.- Capital, Shares

5. Share capital

5.1 The corporate capital is fixed at forty thousand Euro (EUR 40,000.-) represented by eight hundred (800) shares of class A (hereafter referred to as the «Class A Shares») and eight hundred (800) shares of class B (hereafter referred to as the «Class B Shares») and, together with the Class A Shares and the Class B Shares, as the «Shares»), each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

5.2 The holders of the Class A Shares are together referred to as the «Class A Shareholders» and the holders of Class B Shares as «Class B Shareholders» and, together with the Class A Shareholders, as «Shareholders».

5.3 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

5.4 All Shares will have equal rights subject as set out under Article 8 below relating to the composition of the Board of Managers. The Company may, to the extent and under the terms permitted by Law, redeem its own Shares. As provided under Luxembourg law, from the date the Shares are redeemed, all the rights attached thereto, including but not limited to voting rights and distribution rights, shall be suspended until cancellation.

5.5 Any Shareholder shall have the right to subscribe to any future capital increase made by the Company in proportion of the number of Shares owned at the time of the Shareholders' meeting deciding on the capital increase.

6. Shares indivisibility

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

7. Transfer of shares

7.1 Any transfer of Shares to any third party by way of sale, assignment, pledge, Security Interest or any other form, must be authorised by the general meeting of the Shareholders who represent at least three quarters of the capital of the Company in accordance with article 189 of the Law.

7.2 Any transfer of Shares must be recorded by a notarial instrument or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

7.3 For the purposes of the Articles, «Security Interest» shall mean an interest or power:

7.3.1 reserved in or over any interest in any asset including, without limitation, any retention of title; or

7.3.2 created or otherwise arising in or over any interest in any asset under a bill of sale, mortgage, charge, lien, pledge, trust or power by way of security for the payment of debt or any other monetary obligation or the enforcement of any other obligation and whether or not existing or agreed to be granted or created.

Chapter III.- Management

8. Board of managers

8.1 The Company shall be managed by a board of managers composed of at least five members (the «Board of Managers» or the «Managers»). The Managers need not be Shareholders. Unless otherwise agreed between the Shareholders, the Board of Managers shall at all times consist of:

8.1.1 two Managers who shall be appointed out of a list of candidates submitted by the Class A Shareholders (the «A Managers»);

8.1.2 two Managers who shall be appointed out of a list of candidates submitted by the Class B Shareholders (the «B Managers»); and

8.1.3 one Manager who shall be appointed out of a list of candidates submitted by the Class A Shareholders and one Manager who shall be appointed out of a list of candidates submitted by the Class B Shareholders who, in such capacity, shall be designated as the «managing directors» subject to formal appointment by the Board of Managers (the «Managing Directors»).

8.2 Any Manager may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders holding at least a majority of votes. The Class A Shareholders may propose the removal of any A manager or of the Managing Director appointed on proposal of the A Shareholders and/or the appointment of a new A Manager (if a seat of an A Manager is vacated for any reason) by notice to the Company signed by or on behalf of at least 50% of the Class A Shareholders and sent to the Company and the Class B Shareholder(s), requesting that a general meeting of the Shareholders be convened in accordance with the Articles to remove such A Manager or Managing Director appointed upon proposal of the A Shareholders, as the case may be, and/or to appoint a new A Manager. The Class B Shareholders may propose the removal of any B manager or of the Managing Director appointed on proposal of the B Shareholders and/or the appointment of a new B Manager (if a seat of an B Manager is vacated for any reason) by notice to the Company signed by or on behalf of at least 50% of the Class B Shareholders and sent to the Company and the Class A Shareholders, requesting that a general meeting of the Shareholders be convened in accordance with the Articles to remove such B Manager or Managing Director appointed upon proposal of the B Shareholders, as the case may be, and/or to appoint a new B Manager.

8.3 Any such removal or any vacation of office for any reason whatsoever shall not affect the proposal right of the A and B Shareholders as set out under 8.1. above.

8.4 The mandate of a Manager shall be automatically terminated if any of the following event occurs:

8.4.1 on the death of the Manager or, if the Manager is a company, on the dissolution of that company;

8.4.2 if the Manager has become bankrupt or is in liquidation;

8.4.3 if the Manager resigned by providing written notice to the Company of such resignation.

8.5 Any Manager who is proposed to be removed shall have the opportunity of showing cause why he should not be removed during the Shareholders meeting convened for deciding on his removal.

9. Chairman

9.1 A Manager shall be appointed by the Board of Managers to be the chairman (the «Chairman») for a term of one year (or other period as may be approved by the Board of Managers). His role will be to chair any meeting of the Board of Managers.

9.2 The first Chairman shall be designated from one of the A Managers. The second Chairman shall be designated from one of the B Managers. The subsequent Chairman shall alternate every subsequent year or other period as may be approved by the board of Managers between a A Manager and a B Manager.

9.3 If the Chairman is not present at any meeting of the Board of Managers, the eldest other present Manager of the same class of the then current Chairman and present at that meeting shall act as Chairman for the purpose of that meeting.

10. Powers of the board of managers

10.1 Any decision in connection with the management of the Company shall be taken collectively by the Board of Managers in compliance with Articles 14 to 16.

10.2 In dealing with third parties, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

10.3 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles or any agreement that may be entered from time to time between the Shareholders to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Managers.

11. Managing directors

11.1 The Managing Directors shall be resident in Luxembourg.

11.2 Only the Managing Directors, each acting individually, have the power and responsibility for the representation of the Company with respect to third parties under the direction and supervision of the Board of Managers. Only the Managing Directors, each acting individually, shall conduct the day to day management of the Company on the basis of a specific authority from the Board of Managers, including:

11.2.1 carrying out the business of the Company in compliance with the Articles and any agreement possibly entered into from time to time between the Shareholders;

11.2.2 managing the assets of the Company and its subsidiaries;

11.2.3 recommending to the Board of Managers Opportunities to be offered to the Company;

11.2.4 making propositions to the Board of Managers as to the buying and selling of Property Related Investments; and

11.2.5 pursuing any other activities the Company determines to pursue.

11.3 The Managing Directors shall provide to each other Manager and the Shareholders:

11.3.1 (unaudited management accounts) as soon as practicable (and in any event not later than 14 days) after the end of each calendar month, unaudited management accounts of the Company (on a consolidated basis if the Company has subsidiaries) which must include a detailed profit and loss account, balance sheet and treasury reporting, an analysis of revenues, a review of the budget together with a reconciliation of results with revenue and capital budgets for the corresponding month and (if so required by the Board of Managers) a statement of the source and application of funds for that month;

11.3.2 (annual accounts) as soon as practicable (and in any event not later than 120 days) after the end of each of its financial years, copies of the audited balance sheet and profit and loss account of the Company (on a consolidated basis if the Company has subsidiaries) prepared as a minimum to meet all relevant legal requirement and to be consistent with the accounting principles and practices generally accepted in Luxembourg but in any event with notes providing supporting information for all balances;

11.3.3 (half-year financial statements) as soon as practicable (and in any event not later than 120 days) after the end of each of its half-financial years, copies of the half-yearly financial statements of the Company (on a consolidated basis if the Company has subsidiaries) prepared as a minimum to meet all relevant legal requirement and to be consistent with the accounting principles and practices generally accepted in Luxembourg but in any event with notes providing supporting information for all balances; and

11.3.4 (additional information) as soon as practicable, any other information the Shareholders may at any time reasonably require as to any matter relating to the business or financial condition of the Company and its subsidiaries, including:

(a) reports on the Property Related Investments of the Company and its subsidiaries (including physical condition, tenancy schedules, valuations, and amounts of capital expenditure);

(b) reconciliation of the unaudited management accounts and annual accounts to preparation of the Company and its subsidiaries on an Australian International Financial Reporting Standard Basis;

(c) quarterly and annual budgets or forecasts in relation to the revenues and expenditure of the Company and its subsidiaries;

(d) proposals for further investments and divestments; and

(e) the information referred to in paragraph (a), (b) and (c) in respect of any subsidiary of the Company,

provided that, the Managing Directors shall use all reasonable endeavours to procure that the annual audited balance sheet and profit and loss account of the Company (and its subsidiaries) and the half-year financial statements of the Company (and its subsidiaries) are provided to the Shareholders within such time as is required to enable the Shareholders to meet their respective Group reporting obligations.

11.4 For the purposes of the Articles:

11.4.1 «Opportunities» shall mean opportunities to invest in a Property Related Investment introduced by either the B&B Group or the GPT Group and presented to the Company;

11.4.2 «B&B Group» shall mean BABCOCK & BROWN INTERNATIONAL PTY LTD (ABN 76 108 617 483) and any of its parent or subsidiary companies. B&B Group will include any entity whose securities are stapled to the securities of BABCOCK & BROWN LIMITED (ABN 53 108 614 955);

11.4.3 «GPT Group» shall mean GPT MANAGEMENT HOLDINGS LIMITED (CAN 113 510 188), GPT RE LIMITED (CAN 107 426 504) as responsible entity of the GENERAL PROPERTY TRUST (ARSN 090 110 537) (or any other entity appointed as the responsible entity of the GENERAL PROPERTY TRUST), the GENERAL PROPERTY TRUST (ARSN 090 110 537) and any of their subsidiary trusts or companies. The GPT Group will include any entity whose securities are stapled to the securities of the GENERAL PROPERTY TRUST (ARSN 090 110 537). The GPT Group also includes the non-controlled entities within the Voyages Structure.

11.4.4 «Voyages Structure» shall mean the structure established to hold the GENERAL PROPERTY TRUST's interests in hotels and luxury resorts in Australia, including GPT HOTEL MANAGEMENT LIMITED (ABN 94 000 335 473) and its subsidiaries.

11.4.5 «Property Related Investment» shall mean a direct or indirect interest in any type of property investment (excluding any property related business) of any kind whatsoever whether in Australia or elsewhere excluding property investments related to:

(a) BABCOCK & BROWN INTERNATIONAL PTY LTD's infrastructure and project finance business;

(b) the retirement sector;

(c) PPPs;

(d) except in relation to the «Real Assets and the «Identified Assets» (within the meaning agreed from time to time between the Shareholders), ownership interests in units, apartments, commercial space or similar development stock that form part of (or will after development form part of) a development being undertaken by or controlled by a member of a Group (provided that, to avoid doubt, the whole or a substantial part of development would constitute a Property Related Investment);

(e) ownership interests in a Property Related Investment where such Property Related Investment was offered to the Company as an Opportunity and was not accepted by the Company;

(f) the following property securities:

(i) interests in listed property trusts and any listed stapled securities;

- (ii) interests in wholesale property vehicles;
- (iii) interests of less than 20% in other property vehicles which are widely held; in each case, where a Group member does not own or control the underlying property asset; and
- (g) Australian debt instruments or securities (whether listed or otherwise) other than debt instruments or securities which are or may be convertible into or exchangeable with equity securities and any mezzanine debt provided to a person in Australia in relation to property which ranks behind any debt provided to that person by another financier proposed to be acquired from BABCOCK & BROWN INTERNATIONAL PTY LTD in compliance with any agreement possibly entered into from time between the Shareholders; and
- (h) any hotel assets unless the Board of Managers determines otherwise.

11.4.6 «PPP» shall mean any form of contractual relationship(s) between one or more private sector parties and the public sector (including any one or more governments, governmental bodies or government owned corporations) in which a private sector party (whether individually or with other private sector parties) is engaged to deliver public infrastructure and/or related services (other than through outsourcing) including the following types of projects:

- (a) BOOT (build, own, operate and transfer) projects;
- (b) BOO (build, own and operate) projects;
- (c) operating franchises; and
- (d) DCM (design, construct and maintain) projects; and
- (e) other private sector financing initiative (PFI) projects.

11.4.7 «Group» shall mean:

- (a) in the case of BABCOCK & BROWN INTERNATIONAL PTY LTD, the B&B Group;
- (b) in the case of GPT MANAGEMENT HOLDINGS LIMITED, the GPT Group; and
- (c) in the case of the Company:
 - (i) the Company; and
 - (ii) each subsidiary of the Company (if any).

12. Representation of the company

12.1 Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of any Managing Director or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by any Managing Director or, in the case of matters listed in Article 16, the Board of Managers.

12.2 Any deed, agreement or generally any document executed in compliance with Article 12.1 are valid and binding vis-à-vis third bona fide parties.

13. Delegation and agent of the board of managers

13.1 The Board of Managers or any Managing Director may delegate their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

13.2 The Board of Managers or any Managing Director, as appropriate, will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of agency.

14. Meeting of the board of managers

14.1 The meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. The Managers shall meet at least quarterly or more frequently as requested by any Manager. Unless agreed by the Board of Managers in compliance with Article 15.3 in exceptional circumstances notified to all Managers at least 2 Business Days before the expected date of the meeting, at least 15 Business Days' written notice (including by facsimile, email or other forms of electronic communications) must be given to each Manager of all meetings of the Board (specifying the time and place of the meeting), except if the Manager receiving less notice waives such requirement. For the purpose of the Articles, «Business Day» shall mean any day on which the banks are open for business in Luxembourg other than a Saturday, Sunday or a public holiday.

14.2 In case that all the Managers are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

14.3 Unless otherwise determined by the Board of Managers:

- 14.3.1 the Managers must meet in person at least four times each year;
- 14.3.2 meetings of Managers in person must take place in Luxembourg unless, in exceptional circumstances, the urgency of the meeting would not allow a timely meeting in Luxembourg; and
- 14.3.3 any meeting by a means which allows the Managers to hear and be heard by other Managers shall be initiated from Luxembourg.

14.4 The Managers may meet together for the dispatch of business and adjourn and otherwise regulate their meetings as they think fit. The Managers may meet in person or, in exceptional circumstances the Managers are not able to meet in person, by any means, which allows the Participating Managers to hear and be heard by other Participating Managers.

14.5 Where the Managers are not all in attendance at one place and are holding a meeting through a system of communication and each of the Managers can hear and be heard by one another:

- 14.5.1 the Participating Managers shall be taken to be assembled together at a meeting and to be present at that meeting; and
- 14.5.2 all proceedings of those Managers conducted in that manner shall be as valid and effective as if conducted at a meeting at which all of them were present.

For the purposes of these Articles, «Participating Manager» shall mean a Manager present in person or by proxy and eligible to vote at a meeting of the Board of Managers.

15. Passing of resolutions and voting

15.1 The quorum for Board meetings is at least four Managers present in person or by proxy, one of whom must be a A Manager, one of whom must be a B Manager. If a meeting is unable to be held because there is no quorum, the meeting will stand adjourned to the same time and place one week later. The Company must notify the other Managers of the time and place for the adjourned meeting at least one week before that meeting.

15.2 Each Participating Manager has one vote. A Manager shall be entitled to appoint another Manager to represent and vote for him at any Board meeting if the appointing Manager is not present. If so appointed, a Manager shall be entitled to cast the vote of the appointing Manager in addition to his or her own vote at such meeting. Each Manager may only act as a proxyholder to one other Manager. The Chairman has no casting vote.

15.3 The resolutions by the Board of Managers are validly adopted if approved by at least four of the Managers, present or represented.

15.4 Notwithstanding Articles 14.3 and 14.4, if in exceptional circumstances the managers are not able to meet in person, a resolution signed by all Managers shall be deemed to be a decision of the Board of the Managers without the need for a meeting provided that the proposed resolution is distributed by any Managing Director. Once signed, the requirement of the notice period shall be deemed fulfilled.

15.5 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all the Participating Managers. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

16. Matters requiring consent of the board of managers

16.1 The following matters require the approval of the Board of Managers given in accordance with Article 15.3:

16.1.1 (offer of opportunities):

(a) the giving of and the content of an Acceptance Notice in respect of an Opportunity exceeding Euro 30 million or such higher amount determined by the Board;

(b) whether due diligence in connection with Opportunities has been completed to the satisfaction of the Board of Managers;

(c) in case the conditions on which the Opportunity was accepted were not fulfilled, the giving of a notice to the applicable offeror; and

(d) the period in which the due diligence in connection with an Opportunity shall be carried out (which shall not be less than 30 days from the date on which the due diligence materials are made available).

16.1.2 (related party transactions) the making, variation or termination of a contract or arrangement (whether legally binding or not) by a member of the Company's Group with any of its directors or a Shareholder or with an associate of a director of a Group company or a member of the Group of a Shareholder;

16.1.3 (employment contracts) the appointment or removal (or variation of the conditions of appointment or employment) of a secretary or senior employee of a member of the Company's Group (other than the appointment or removal of a Manager of the Company) unless otherwise determined by the Board of Managers;

16.1.4 (material contracts) the entering into by a member of the Company's Group of a material contract or arrangement outside the normal course of its business or under which a person would or might receive remuneration calculated by reference to the income or profits of that Group company unless otherwise determined by the Board of Managers;

16.1.5 (employee schemes) the adoption of a profit sharing, bonus, share option, share incentive or other scheme or trust for the benefit of the officers or other employees of a member of the Company's Group or a material variation of any such scheme or trust;

16.1.6 (Disposals) a transaction (whether at one time or over a period of time) involving the sale or other disposal of any capital assets of the Company's Group, unless otherwise determined by the Board of Managers;

16.1.7 (capital expenditure) the entering into of a transaction (whether at one time or over a period of time) involving the incurring of any capital expenditure or liability by any member of the Company's Group, unless otherwise determined by the Board but excluding transactions authorised expressly or impliedly in any current capital expenditure budget (for these purposes, expenditure will be taken to be «capital expenditure» if it would be treated as such in accounts prepared in accordance with accounting principles generally accepted in Luxembourg);

16.1.8 (financial indebtedness) the incurring of financial indebtedness by a member of the Company's Group, unless otherwise determined by the Board (for this purpose, «financial indebtedness» means any indebtedness, present or future, actual or contingent in respect of money borrowed or raised or any financial accommodation);

16.1.9 (Security Interests) the creation of a Security Interest over any assets of a member of the Company's Group except for repairers', workmens', bankers', or solicitors' liens created in the ordinary course of business or statutory Security Interests which arise or subsist other than as a result of default or omission by that member of the Company's Group;

16.1.10 (third party credit or guarantees) the lending of money by a member of the Company's Group or provision of financial accommodation by a member of the Company's Group to any person (other than by way of deposit with a bank or other institution the normal business of which includes the acceptance of deposits) or the giving by a member of the Company's Group of any guarantee or indemnity in respect of the obligations of any other person other than in the ordinary course of its business, unless otherwise determined by the Board of Managers;

16.1.11 (investments) the acquisition by a member of the Company's Group of any share capital or other securities or of an interest in a corporation or trust or the entering into of any partnership or joint venture by a member of the Company's Group, unless otherwise determined by the Board of Managers;

16.1.12 (legal proceedings) the commencement or settlement of any legal, arbitration or other proceedings (other than routine debt collection proceedings) which are material in the context of the business of a member of the Company's Group and which do not involve a director of a member of the Company's Group or a Shareholder;

- 16.1.13 (auditors) the appointment of and any change in the auditors of the Company; or
 16.1.14 (tax claims) the making of any claim, disclaimer, surrender, election or consent by a member of the Company's Group of a material nature for tax purposes.

Chapter IV.- Commitees

17. Commitees

The Board of Managers may from time to time constitute committees each comprising two or more Managers and may consult with and receive recommendations from any such committee on any matters including remuneration, compliance and audit. The Board of Managers may constitute committees as either special purpose or as standing committees.

Chapter V.- General meeting of shareholders

18. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes

18.1 The single Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting.

18.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his Shareholding. Subject to Article 19, collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

19. Matters requiring the unanimous consent of all the shareholders

The following matters require the approval of all Shareholders:

19.1 (articles) the making of any amendment to its Articles or the modification or abrogation of any rights attached to any class of Shares;

19.2 (alteration of capital) the reduction or alteration of its capital (including a purchase of its Shares);

19.3 (securities issue) the creation, allotment or issues of shares in the capital of a member of the Company's Group or of any other security or the granting of an option or right to subscribe in respect of those shares or convert any instrument into those shares;

19.4 (change in business) a change in the nature of the business of the Company;

19.5 (winding up) the making of an application or the commencement of any proceedings or the taking of any other steps for the winding up, dissolution, or appointment of an administrator of the Company or the entering into by the Company of an arrangement, compromise or composition with or assignment for the benefit of its creditors, a class of them or any of them except as may be required by applicable law; or

19.6 (distributions) the payment or declaration by the Company of a dividend or other distribution on account of Shares in the Company except in accordance with the distribution policy agreed upon from time to time between the Shareholders.

Chapter VI.- Business year

20. Business year

20.1 The Company's financial year starts on the first day of July and ends on the last day of June of next year.

20.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Managers and the Managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

20.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

21. Distribution right of shares

21.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

21.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

21.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law and by these Articles, the Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

21.4 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Shareholders in accordance with Article 19.6.

Chapter VII.- Liquidation

22. Causes of dissolution

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

23. Liquidation

23.1 The liquidation of the Company can only be decided if approved by all the Shareholders in compliance with Article 19.5.

23.2 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VIII.- Applicable law

24. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Second resolution

The shareholders authorise the appointment by the Board of Managers of David Carter and Andrew Dawson as Managing Directors of the Company in compliance with article 8.1.3 of the Articles.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille cinq, le premier juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., ayant son siège social Zone Industrielle, Bombicht, L-6947 Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 97.795, constituée initialement sous la dénomination de KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. en vertu d'un acte reçu le 8 décembre 2003 par le notaire Joseph Elvinger, précité et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 85 du 22 janvier 2004 (page 4042) (la «Société»).

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés à plusieurs reprises depuis la constitution de la Société:

- par le notaire précité Elvinger en vertu d'un acte reçu le 13 avril 2005, portant changement de la dénomination de la Société de KIEL PROPERTY INVESTMENTS, S.à r.l. en EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l., en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- par le notaire précité Elvinger en vertu d'un acte reçu le 21 juin 2005, portant, notamment, conversion des parts sociales ordinaires en Parts Sociales C et augmentation du capital de la Société de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à vingt mille euros (20.000 EUR), également en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- par le notaire Henri Hellinckx en vertu d'un acte reçu le 24 juin 2005, portant, notamment, émission de Parts Sociales B et augmentation du capital de la Société de vingt mille euros (20.000 EUR) à quarante mille euros (40.000 EUR), également en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- par le notaire précité Elvinger en vertu d'un acte reçu le 27 juin 2005, portant, notamment, émission de Parts Sociales A et augmentation du capital de la Société de quarante mille euros (40.000 EUR) à soixante mille euros (60.000 EUR), également en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations; et

- par le notaire précité Elvinger en vertu d'un acte reçu le 27 juin 2005, portant, notamment, réduction du capital de la Société de soixante mille euros (60.000 EUR) à quarante mille euros (40.000 EUR) par rachat par la Société des Parts Sociales C, également en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée est présidée par M. Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique), lequel désigne comme secrétaire, Mme Rachel Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mme Rachel Uhl, précitée.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

(1) Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés ou leurs représentants, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Cette liste et les procurations ne varietur resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

(2) Il ressort de la liste de présence que les huit cents (800) Parts Sociales A et les huit cents (800) Parts Sociales B, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

(3) Tous les associés ayant été préalablement informé de l'agenda et nous ayant dispensé des convocations et formalités requises, l'assemblée peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

(4) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Refonte complète des Statuts, lesquels seront dorénavant libellés tels que repris dans l'annexe ci-jointe (l'«Annexe»);

2. Autorisation donnée au Conseil de Gérance de nommer les personnes suivantes comme gérants délégués de la Société (les «Gérants Délégués»):

- M. David Carter, demeurant à 37, High Street, Whitwell, Hertfordshire SG4 8AJ (Royaume-Uni); et

- M. Andrew Dawson, demeurant à 62, Chiswick Staithe, London, W4 3TP (Royaume-Uni).

3. Divers.

Après délibération, les associés ont pris les résolutions suivantes en conformité avec l'article 13.2 des Statuts.

Première résolution

Considérant les changements importants introduits dans les Statuts, notamment en ce qui concerne la gestion de la Société, les associés décident de refondre complètement les Statuts, lesquels seront dorénavant libellés comme suit:

Titre I^{er}. - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Forme - Dénomination

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination d'EUROPEAN REAL ESTATE JOINT VENTURE COMPANY, S.à r.l. qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le Conseil de Gérance de la Société est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

3. Objet

3.1 La Société a pour objet l'acquisition ou la vente ou tout autre acte de disposition, et la détention, directe ou indirecte, de tous intérêts dans des sociétés immobilières localisées au Luxembourg, en Allemagne ou toute autre juridiction étrangère, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière, ou d'instruments financiers de dettes, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que leur administration, leur développement et leur gestion.

La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à un membre du Groupe de la Société au sens de l'article 11.4.7.(c) des Statuts.

3.2 La Société pourra, en particulier, être engagé dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et autres instruments de dette ou titres de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise;

il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme de l'activité bancaire.

3.3 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les Sociétés de participation financières.

4. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II.- Capital, Parts

5. Capital social

5.1 Le capital social souscrit est fixé à quarante mille euros (40.000 EUR) représenté par huit cents (800) parts sociales de classe A (les «Parts Sociales A») et huit cents (800) parts sociales de classe B (les «Parts Sociales B») et, ensemble avec les Parts Sociales A, les «Parts Sociales»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR), chacune.

5.2 Les détenteurs de Parts Sociales A sont repris ci-après comme les «Associés A» et les détenteurs de Parts Sociales B comme les «Associés B», et, ensemble avec les Associés A, les «Associés».

5.3 Complémentairement au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition des Associés.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux sous réserve de l'article 8 des Statuts ci-dessous relatif à la composition du Conseil de Gérance. La Société pourra, dans la mesure et sous les conditions permises par la Loi, racheter ses propres Parts Sociales. Tel que stipulé par la loi luxembourgeoise, tous les droits attachés aux Parts Sociales sont suspendus à partir de la date de leur rachat, notamment les droits de vote et de distribution jusqu'à annulation.

5.5 Tout Associé aura le droit de souscrire à toute augmentation future de capital effectué par la Société proportionnellement au nombre de Parts Sociales qu'elle détient au moment de l'assemblée des Associés décidant sur cette augmentation de capital.

6. Indivisibilité des parts

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

7. Transfert des parts

7.1 Toute cession de Parts Sociales à un tiers par cession, transfert, garantie, Sûreté ou toute autre forme, doit être autorisée par l'assemblée des Associés représentant au moins les trois quarts du capital de la Société conformément au prescrit de l'article 189 de la Loi.

7.2 Toute cession de Parts Sociales doit être établie par un acte notarié ou sous seing privé et ne sera pas valable vis-à-vis de la Société ou des tiers tant qu'elle n'aura pas été notifiée à la Société ou acceptée par elle en application de l'article 190 de la Loi.

7.3 Pour les Statuts, «Sûreté» signifiera un intérêt ou pouvoir:

7.3.1 susceptible d'être exercé sur un quelconque droit sur un quelconque actif, sans limitation, tout droit de rétention de propriété;

7.3.2 ou crée ou dérivant d'un quelconque droit sur un quelconque actif au titre d'un contrat de vente, hypothèque, charge, lien, gage, trust ou pouvoir par toute autre sûreté pour le paiement d'une dette ou de toute autre obligation monétaire ou l'exécution de toute autre obligation qu'elles soient déjà existantes ou que les parties aient convenu de la créer.

Titre III.- Gérance

8. Gérance

8.1 La Société sera administrée par un conseil de Gérance, composés d'au moins cinq membres (le «Conseil de Gérance» ou les «Gérants»). Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés. Sauf accord contraire entre les Associés, le Conseil de Gérance sera toujours composé comme suit:

8.1.1 deux Gérants à désigner parmi une liste de candidats proposée par les Associés A; (les «Gérants A»);

8.1.2 deux Gérants à désigner parmi une liste de candidats proposée par les Associés B (les «Gérants B»); et

8.1.3 un Gérant à choisir parmi la liste de candidats proposée par les Associés A et un Gérant à choisir parmi la liste de candidats proposée par les Associés B qui seront désignés comme «gérants délégués», sous réserve de leur nomination formelle par le Conseil de Gérance (les «Gérants Délégués»).

8.2 Tout Gérant pourra être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés détenant au moins la majorité des votes. Les Associés A pourront proposer la révocation d'un Gérant A ou du Gérant Délégué nommé sur proposition des Associés A et/ou la nomination d'un nouveau Gérant A (si un siège de Gérant A est libre pour cette raison) par avis signé par ou pour le compte d'au moins 50% des Associés A et adressé à la Société. Le(s) Associé(s) B pourra(ont) alors demander qu'une assemblée des Associés soit convoquée conformément aux Statuts afin de révoquer ce Gérant A ou le Gérant Délégué nommé sur proposition des Associés A et/ou de nommer son remplaçant. Les Associés B pourront proposer la révocation d'un Gérant B ou du Gérant Délégué nommé sur proposition des Associés B et/ou la nomination d'un nouveau Gérant B (si un siège de Gérant B est libre pour cette raison) par avis signé par ou pour le compte d'au moins 50% des Associés B et adressé à la Société. Le(s) Associé(s) A pourra(ont) alors demander qu'une assemblée des Associés soit convoquée conformément aux Statuts afin de révoquer ce Gérant B ou le Gérant Délégué nommé sur proposition des Associés B et/ou de nommer son remplaçant.

8.3 La révocation ou la libération de poste pour quelque raison que ce soit ne doit pas affecter les droits des Associés A et des Associés B en vertu de l'article 8.1 des Statuts ci-dessous.

8.4 Le mandat d'un Gérant sera révoqué automatiquement à la suite des événements suivants:

8.4.1 en cas de mort du Gérant; ou si le Gérant est une société, en cas de dissolution de cette société;

8.4.2 si le Gérant tombe en faillite ou est mis en liquidation;

8.4.3 si le Gérant démissionnaire fait part par un avis écrit de sa démission à la Société.

8.5 Tout Gérant dont la démission est proposée aura la possibilité de se défendre et de faire part des raisons pour lesquelles il doit rester gérant lors de l'assemblée des Associés convoquée pour décider sur cette démission.

9. Président

9.1 Un Gérant est désigné par le Conseil de Gérance comme président (le «Président») pour une durée d'un an (ou pour toute autre période convenue par le Conseil de Gérance). Sa fonction est de présider toute réunion du Conseil de Gérance.

9.2 Le premier Président sera désigné parmi les Gérants A. Le deuxième Président sera désigné parmi les Gérants B. Ultérieurement, le Président sera chaque année suivante ou toute autre période convenue par le Conseil de Gérance, alternativement, désigné parmi les Gérants A puis parmi les Gérants B.

9.3 Si le Président n'est pas présent lors de la réunion du Conseil de gérance, le plus vieux des autres Gérants présents de la même classe que le Président en fonction et présent lors de la réunion exercera la fonction de Président pour la réunion.

10. Pouvoirs du conseil de gérance

10.1 Toute décision à prendre concernant la gestion de la Société sera prise collectivement par le Conseil de Gérance conformément aux articles 14 à 16 des Statuts.

10.2 Dans les rapports avec les tiers, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

10.3 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts ou tout accord éventuellement intervenu entre les Associés seront de la compétence du Conseil de Gérance.

11. Gérants délégués

11.1 Les Gérants Délégués seront résidents fiscaux luxembourgeois.

11.2 Seul les Gérants Délégués, chacun agissant individuellement, ont le pouvoir et sont responsables de la représentation de la Société à l'égard des tiers sous la direction et le contrôle du Conseil de Gérance. Seul les Gérants Délégués, chacun agissant individuellement, pourront conduire la gestion journalière de la Société sur base d'un pouvoir spécifique du Conseil de Gérance, notamment:

11.2.1 mener les affaires de la Société conformément aux Statuts et à toute convention qui pourrait intervenir à tout moment entre les Associés;

11.2.2 gérer les avoirs de la Société et ses filiales;

11.2.3 recommander au Conseil de Gérance des Opportunités qui s'offrent à la Société;

11.2.4 faire des propositions au Conseil de Gérance quant à l'achat et à la vente d'Investissements Immobiliers; et

11.2.5 poursuivre toutes activités que la Société décide de poursuivre.

11.3 Les Gérants Délégués fourniront à chacun des autres Gérants et aux Associés:

11.3.1 (comptes de gestion non-audités) aussi vite que possible (et en tout état de cause pas plus tard que 14 jours) après la fin de chaque mois calendrier, les comptes de gestion non-audités de la Société (établis sur base consolidée si la Société a des filiales) qui incluront un compte de résultats détaillé, un bilan et l'état de trésorerie, une analyse des revenus, un examen du budget ainsi qu'une réconciliation des revenus obtenus avec les budgets en capitaux pour le mois correspondant et (si le Conseil de Gérance le demande) un état de la source et de l'utilisation des fonds pour ce mois;

11.3.2 (comptes annuels) aussi vite que possible (et en tout état de cause pas plus tard que 120 jours) après la fin des exercices sociaux, copies du bilan et du compte de résultats de la Société audités (sur une base consolidée si la Société a des filiales) établis de manière à satisfaire les exigences légales et à être conformes aux principes comptables et à la pratique généralement admise au Luxembourg mais dans tous les cas avec des notes soutenant les informations contenues dans les comptes;

11.3.3 (documents relatifs à la situation financière au milieu de l'exercice social) aussi vite que possible (et en tout état de cause pas plus tard que 120 jours) après la fin de la moitié de l'exercice social, copies des documents relatifs à la situation financière au milieu de l'exercice social (sur une base consolidée si la Société a des filiales) établis de manière à satisfaire les exigences légales et à être conformes aux principes comptables et à la pratique généralement admise au Luxembourg mais dans tous les cas avec des notes soutenant les informations contenues dans les comptes; et

11.3.4 (informations complémentaires) aussi vite que possible, toute autre information que les associés pourraient à tout moment raisonnablement demander en relation avec les affaires et la situation financière de la Société et de ses filiales, notamment:

(a) les rapports sur les Investissements Immobiliers de la Société et ses filiales (notamment leur état, leur situation locative, les évaluations et le montant des dépenses;

(b) la réconciliation des comptes de gestion non audités avec les comptes annuels en vue de la préparation des comptes de la Société et de ses filiales sur base du Reporting Financier International Australien;

(c) le budget annuel et trimestriel et les prévisions de revenus et dépenses de la Société et de ses filiales;

(d) les propositions pour les investissements et scissions futurs; et

(e) les informations sous a., b. et c. relatives à toute filiale de la Société,

à condition que, les Gérants Délégués accomplissent tous les efforts raisonnables afin de fournir le bilan et le compte de résultats annuels audités de la Société et de ses filiales et les documents relatifs à la situation financière au milieu de l'exercice social de la Société (et de ses filiales) aux Associés endéans le délai requis de sorte que ceux-ci puissent faire face à leurs obligations respectives au sein de leur Groupe.

11.4 Pour les Statuts:

11.4.1 «Opportunités»: signifie les opportunités d'investir dans un Investissement Immobilier présenté soit par B&B Group ou GPT Group et proposé à la Société;

11.4.2 «B&B Group»: signifie BABCOCK & BROWN INTERNATIONAL PTY LTD (ABN 76 108 617 483) et chacune de ses sociétés parentes ou filiales. B&B Group comprendra toute entité dont les titres sont attachés aux titres de BABCOCK & BROWN LIMITED (ABN 53 108 614 955);

11.4.3 «GPT Group»: signifie GPT MANAGEMENT HOLDINGS LIMITED (CAN 113 510 188), GPT RE LIMITED (CAN 107 426 504) comme entité responsable de GENERAL PROPERTY TRUST (ARSN 090 110 537) (ou toute autre entité nommée comme responsable de GENERAL PROPERTY TRUST), GENERAL PROPERTY TRUST (ARSN 090 110 537) et chacune de ses sociétés ou filiales trusts. Le Groupe GPT comprendra toute entité dont les titres sont attachés aux titres de GENERAL PROPERTY TRUST (ARSN 090 110 537). Le Groupe GPT comprendra également les entités non-contrôlées au sein de la Structure Voyages.

11.4.4 «Structure Voyages»: signifie la structure établie en vue de détenir les intérêts de GENERAL PROPERTY TRUST dans des hôtels et résidences de luxe de vacances situées en Australie, en ce compris GPT HOTEL MANAGEMENT LIMITED (ABN 94 000 335 473) et ses filiales.

11.4.5 «Investissement Immobilier»: signifie un intérêt, direct ou indirect, dans tout type d'investissement immobilier (à l'exclusion des activités accessoires à l'immobilier) de tout type, que ce soit en Australie ou ailleurs, à l'exclusion des investissements immobiliers relatifs aux points suivants:

(a) l'activité de financement de projet et d'infrastructure de BABCOCK & BROWN INTERNATIONAL PTY LTD;

(b) le secteur de la retraite;

(c) les PPPs;

(d) sauf, en relation avec les «Avoirs Immobiliers» et les «Avoirs Identifiés» (au sens convenu entre les Associés), les titres de propriété dans les unités, appartements, espaces commerciaux ou cellules commerciales similaires qui forment une partie (ou formeront après développement une partie de) d'un développement entrepris par ou contrôlé par un membre d'un Groupe (étant entendu, aux fins de clarification que la totalité ou une partie substantielle du développement constituera un Investissement Immobilier);

(e) les parts de propriété dans un Investissement Immobilier lorsque cet Investissement Immobilier a été offert à la Société comme une Opportunité et n'a pas été acceptée par la Société;

(f) les titres de propriétés suivants:

(i) les titres dans des trusts immobiliers cotés en bourse et tous titres cotés en bourse y attachés;

- (ii) les titres dans des structures d'investissements immobiliers destinées à la vente en gros;
- (iii) les titres correspondant à moins de 20% dans les autres véhicules de propriétés, qui sont détenus par d'autres entités par ailleurs;
 - dans chaque cas, lorsqu'un membre du Groupe ne détient pas ou ne contrôle pas l'avoir immobilier sous-jacent; et
- (g) les titres ou instruments de prêts australiens (côtés en bourse ou non) autres que les instruments et titres qui sont ou pourront être convertis ou échangeables en titres de capital et tout prêt mezzanine octroyé à une personne en Australie en relation avec un bien, ayant un rang inférieur à une dette octroyée à cette personne par un autre organisme financier, devant être acquis par BABCOCK & BROWN INTERNATIONAL PTY LTD conformément à toute convention qui pourrait intervenir à tout moment entre les Associés; et
- (h) tous hôtels, à moins que le Conseil de Gérance n'en décide autrement.

11.4.6 «PPP» a pour signification toute forme de relation contractuelle entre une ou plusieurs parties relevant du secteur privé et le secteur public (en ce compris, un ou plusieurs gouvernements, entités publiques ou sociétés détenues par un gouvernement) dans laquelle une partie du secteur privé (que ce soit individuellement ou avec d'autres parties du secteur privé) s'est engagée à délivrer une infrastructure publique et/ou des services y relatifs (autrement qu'à travers des nationalisations) incluant les types de projet suivants:

- (a) les projets BOOT,
- (b) les projets BOO;
- (c) les franchises opérationnelles;
- (d) les projets DCM; et
- (e) les autres projets d'initiative de financement du secteur privé (PFI).

11.4.7 «Groupe» signifie:

- (a) dans le cas de BABCOCK & BROWN INTERNATIONAL PTY LTD, le Groupe B&B;
- (b) dans le cas de GPT MANAGEMENT HOLDINGS LIMITED, le Groupe GPT; et
- (c) dans le cas de la Société:
 - (i) la Société; et
 - (ii) chaque filiale de la Société (le cas échéant).

12. Représentation de la Société

12.1 Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par la signature individuelle d'un Gérant Délégué ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué par un Gérant Délégué ou, s'agissant des points visés à l'article 16 des Statuts, par le Conseil de Gérance.

12.2 Tout acte, contrat ou généralement tout document signé en application de l'article 12.1 des Statuts est valable et lie les tiers de bonne foi.

13. Délégation et agent du Conseil de Gérance

13.1 Le Conseil de Gérance ou un Gérant Délégué quelconque, agissant individuellement peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

13.2 Le Conseil de Gérance ou un Gérant Délégué quelconque, agissant individuellement, s'il le juge approprié, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

14. Réunion du Conseil de Gérance

14.1 Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par un Gérant. Les Gérants se rencontreront au moins trimestriellement ou plus fréquemment à la demande d'un Gérant. A moins que le Conseil de Gérance accepte conformément à l'article 15.3 des Statuts d'y déroger dans des circonstances exceptionnelles notifiées à tous les Gérants au moins 2 Jours Ouvrables avant la date prévue pour la réunion, il devra être donné pour toutes les réunions du Conseil de Gérance un avis de convocation écrite au moins 15 Jours Ouvrables avant la réunion (par fax, email ou toute autre forme de communication électronique) spécifiant le lieu et l'heure de la réunion à chaque Gérant, sauf si le Gérant a donné dispense de ses formalités. Pour les Statuts, «Jours Ouvrables» signifie tout jour où les banques exercent leurs activités à Luxembourg autre qu'un samedi, dimanche ou jour férié.

14.2 Lorsque tous les Gérants sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

14.3 Sauf s'il en est décidé autrement par le Conseil de Gérance:

14.3.1 les Gérants doivent se rencontrer en personne au moins quatre fois par an;

14.3.2 les réunions des Gérants en personne doivent avoir lieu à Luxembourg à moins que, dans des circonstances exceptionnelles, l'urgence de la réunion ne permette pas une réunion en temps et en heure à Luxembourg, et

14.3.3 toute réunion organisée au moyen de techniques permettant aux Gérants d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants, sera initiée depuis Luxembourg.

14.4 Les Gérants peuvent se rencontrer ensemble pour la gestion des affaires et ajourner et autrement organiser leurs réunions comme ils l'estiment. Les Gérants pourront se rencontrer en personne ou par tout moyen technique permettant aux Gérants Participants d'entendre et d'être entendu par les autres Gérants Participants.

14.5 Lorsque les Gérants n'assistent pas tous à une réunion d'un même endroit et que la réunion est tenue grâce à des moyens techniques permettant aux Gérants d'entendre et d'être entendu par l'autre:

14.5.1 les Gérants Participants seront considérés comme constituant une assemblée et comme étant présents;

14.5.2 toutes formalités accomplies de cette manière auront le même résultat que si ils avaient tous été physiquement présents à la réunion.

Pour les besoins des Statuts, «Gérant Participant» signifie un Gérant présent en personne ou par procuration et autorisé à voter lors de la réunion du Conseil de Gérance.

15. Adoption des résolutions et vote

15.1 Le quorum de présence des réunions du Conseil de Gérance est d'au moins quatre Gérants présents en personne ou par procurator, l'un d'entre eux doit être un Gérant A et un autre d'entre eux doit être un Gérant B. Si la réunion ne peut être tenue faute de quorum, la réunion est reportée, même lieu, même heure une semaine plus tard. La Société devra notifier aux autres Gérants le lieu et l'heure pour la réunion reportée au moins une semaine avant cette réunion.

15.2 Chaque Gérant participant a une voix. Un Gérant est autorisé à nommer un autre Gérant pour le représenter et voter pour lui lors d'une réunion du Conseil de Gérance en cas d'absence de sa part. Ainsi nommé, un Gérant aura le droit de voter pour son Gérant mandataire en plus de son propre vote lors de cette réunion. Chaque Gérant pourra uniquement représenter un seul autre Gérant. Le Président n'a pas de voix délibérative.

15.3 Toute décision du Conseil de Gérance est valablement adoptée lorsqu'elle est approuvée par au moins quatre des Gérants, présents ou représentés.

15.4 Nonobstant les articles 14.3 et 14.4 des Statuts, si en raison de circonstances exceptionnelles, les Gérants ne peuvent être présents en personne, des résolutions signées par tous les Gérants seront considérées comme une décision du Conseil de Gérance sans qu'une réunion ne soit nécessaire, à condition que les résolutions proposées soient distribuées par un Gérant Délégué quelconque. Une fois signées, la formalité du délai de convocation sera considérée comme remplie.

15.5 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance sont signés par tous les Gérants Participants. Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

16. Matières requérant le consentement du conseil de gérance

16.1 Les matières suivantes requièrent le consentement de Conseil de Gérance donnée conformément à l'article 15.3 des Statuts:

16.1.1 (offre d'opportunités):

(a) l'envoi de et l'approbation du contenu d'un Avis d'Acceptation donnée par la Société à une personne offrant la vente d'une Opportunité excédant 30.000.000 euros ou tel autre montant supérieur déterminé le Conseil de Gérance;

(b) confirmation qu'une procédure de due diligence menée sur une Opportunité a été réalisée à la satisfaction du Conseil de Gérance;

(c) dans le cas où les conditions dans lesquelles l'Opportunité a été acceptée n'ont pas remplies, l'envoi d'un avis à l'offrant concerné; et

(d) la détermination de la période dans laquelle la due diligence menée sur une Opportunité doit être examinée (laquelle ne pourra être inférieure à 30 jours à partir de la date à laquelle les documents relatifs à la due diligence ont été mis à disposition);

16.1.2 (transactions avec une partie concernée) la conclusion, la modification ou la résiliation d'un contrat ou un accord (créant ou non des obligations légales) par un membre du Groupe de la Société avec un de ses administrateurs/gérants ou un Associé ou un associé d'un administrateur/gérant d'une société du Groupe ou un membre du Groupe d'un Associé;

16.1.3 (contrats de travail) la nomination ou la révocation (ou la modification des conditions de nomination ou d'emploi) d'un secrétaire ou d'un cadre supérieur d'un membre du Groupe de la Société (autre que la nomination ou la révocation d'un Gérant de la Société) à moins que le Conseil de Gérance n'en décide autrement;

16.1.4 (contrats importants) la conclusion par un membre du Groupe de la Société d'un contrat ou accord important en dehors du cours normal de ses activités ou par lequel une personne devrait ou pourrait recevoir une rémunération calculée par référence aux revenus ou profits de cette société du Groupe, à moins que le Conseil de Gérance n'en décide autrement;

16.1.5 (plan d'épargne salariale) l'adoption d'une structure ou d'un trust de profit participatif, de bonus, de share option ou d'action incitative ou autre au bénéfice des agents et autres employés d'un membre du Groupe de la Société ou d'une modification substantielle de cette structure ou de ce trust;

16.1.6 (Actes de disposition) une transaction (soit réalisée en une fois unique, soit sur une période de temps) impliquant la vente ou toute autre disposition des avoirs financiers du Groupe de la Société, à moins que le Conseil de Gérance n'en décide autrement;

16.1.7 (dépenses financières) l'entrée dans une transaction (soit en une fois unique, soit sur une période de temps) impliquant l'exposition de dépenses financières ou la responsabilité d'un membre du Groupe de la Société, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par le Conseil de Gérance mais excédant les transactions expressément autorisées ou impliquant un budget actuel de dépenses financières (à cette fin, la dépense sera considérée comme une «dépense en capital» si elle est mise sur des comptes préparés conformément avec les principes comptables généralement acceptés au Grand-Duché de Luxembourg);

16.1.8 (frais financiers) l'exposition de frais financiers par un membre du Groupe de la Société, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par le Conseil de Gérance (à cette fin «frais financiers» sera considéré comme étant tous frais, présents ou futurs, réels ou éventuels liés à toute somme empruntée ou obtenues ou provenant de tous arrangements financiers;

16.1.9 (Sûretés) la création de Sûreté sur les avoirs d'un membre du Groupe de la Société, à l'exclusion des sûretés créées au profit des réparateurs, des salariés, des banquiers ou des conseillers légaux dans la poursuite ordinaire des affaires ou des Sûretés statutaires lesquelles proviennent ou subsistent autrement que par le résultat du défaut ou de l'omission par ce membre du Groupe de la Société;

16.1.10 (garanties ou crédit à des tiers) l'octroi d'un prêt par un membre du Groupe de la Société ou l'octroi d'un arrangement financier par un membre du Groupe de la Société à toute personne (autre que par voie de dépôt auprès

d'une banque ou d'une autre institution dont l'activité normale inclut l'acceptation des dépôts) ou l'octroi par un membre du Groupe de la Société de toute garantie ou indemnité en couverture des obligations de toute autre personne, autre que dans la poursuite ordinaire de ses activités, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par le Conseil de Gérance;

16.1.11 (investissements) l'acquisition par un membre du Groupe de la Société de toute part/action ou de tous titres ou d'un intérêt dans une société ou trust ou l'entrée par un membre du Groupe de la Société dans un partnership adjoint venture;

16.1.12 (procédure judiciaire) le commencement ou le règlement de toute procédure, arbitrale ou autre (autre que les procédures habituelles de recouvrement des dettes) qui sont d'une certaine importance compte tenu des activités d'un membre du Groupe de la Société et n'impliquant pas un administrateur/gérant du Groupe de la Société ou un Associé;

16.1.13 (auditeurs externes) la nomination de et tout changement dans les auditeurs externes de la Société; ou

16.1.14 (créance fiscale) toute revendication, tout désistement, tout rachat, tout consentement par un membre du Groupe de la Société d'importance pour des raisons fiscales.

Titre IV.- Comités

17. Comités

Le Conseil de Gérance pourra à tout moment constituer des comités, chacun comprenant deux Gérants ou plus. Il pourra consulter et recevoir des recommandations de ces comités sur toutes matières, en ce compris rémunération, observation et audit. Le Conseil de Gérance pourra constituer des comités soit spécifiques, soit permanents.

Titre V.- Assemblée générale des associés

18. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés

18.1 L'Associé unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés.

18.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de Parts Sociales détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Sous réserve de l'article 19 des Statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant que les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

19. Matières requérant le consentement unanime de tous les associés

Les matières suivantes requièrent le consentement de tous les Associés:

19.1 (statuts) la modification des Statuts ou le changement ou l'abrogation de tout droit attaché à une classe quelconque de Part Sociales;

19.2 (modification du capital social) la réduction ou l'augmentation du capital social (en ce compris le rachat de ses Parts Sociales);

19.3 (émission de titres) la création, la répartition ou l'émission de parts dans le capital d'un membre du Groupe de la Société ou tout autre forme de titre ou l'octroi d'une option ou d'un droit de souscription sur ces parts ou de conversion de tout instrument dans ces parts;

19.4 (changement d'activité) un changement dans la nature de l'activité de la Société;

19.5 (dissolution) la demande ou le commencement de toute procédure ou de toute démarche pour la liquidation, la dissolution ou la nomination d'un liquidateur de la Société ou la conclusion par la Société de tout arrangement, compromis ou composition avec une classe de ses créanciers ou tout accord au profit de la masse des créanciers;

19.6 (distributions) le paiement ou la déclaration par la Société d'un dividende ou d'une autre distribution sur les Parts Sociales dans la Société, à l'exception de la distribution effectuée conformément à la politique de distribution acceptée à tout moment entre les Associés.

Titre VI.- Exercice social

20. Exercice social

20.1 L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.

20.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par les Gérants et ceux-ci prépareront un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

20.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

21. Droit de distribution des parts

21.1 Les profits de l'exercice social, après déduction des frais généraux et opérationnels, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société pour cette période.

21.2 Le bénéfice net ainsi déterminé, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

21.3 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi que des Statuts, les Gérants pourront proposer que les fonds disponibles soient distribués.

21.4 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par les Associés en application de l'article 19.6 des Statuts.

Titre VII.- Liquidation

22. Causes de dissolution

La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé unique ou de l'un de ses Associés.

23. Liquidation

23.1 La liquidation de la Société n'est possible que si elle est décidée par tous les Associés, conformément à l'article 19.5 des Statuts.

23.2 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VIII.- Loi applicable

24. Loi applicable

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Deuxième résolution

Les associés décident d'autoriser la nomination par le Conseil de Gérance de Andrew Dawson et David Carter en tant que Gérants Délégués de la Société conformément à l'article 8.1.3 des Statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Janssen, R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juillet 2005, vol. 24CS, fol. 96, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2005.

J. Elvinger.

(087013.3/211/917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 octobre 2005.

DK MANAGE.COM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, 16, rue du Commerce.

R. C. Luxembourg B 80.475.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH05993, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(077997.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

GESCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9240 Diekirch, 38, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 100.483 .

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06005, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(078000.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

CROWN PREMIUM PRIVATE EQUITY TECHNOLOGY VENTURES,

Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

H. R. Luxemburg B 79.204.

Mit Wirkung vom 1. Januar 2005 wurde beschlossen den Sitz der Gesellschaft wie folgt zu ändern:
2, place Dargent L-1413 Luxembourg.

Luxembourg, den 25. August 2005.

Für CROWN PREMIUM PRIVATE EQUITY TECHNOLOGY VENTURES

M.M.WARBURG-LuxInvest S.A.

Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2005, réf. LSO-BH06581. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078116.3/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

IMMOSTINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 51-53, rue de Merl.
R. C. Luxembourg B 86.035.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06007, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(078001.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

VIVENDIS, S.à r.l., Transports Internationaux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Z.I. Scheleck.
R. C. Luxembourg B 35.283.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH06009, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(078002.3/643/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

ATELIERS HOFFMANN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9291 Diekirch, 7, rue Walebroch.
R. C. Luxembourg B 103.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 25 avril 2005, réf. LSO-BD04987, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ATELIERS HOFFMANN, S.à r.l.

Signature

(078016.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

VLIMMO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 45.279.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 8 juillet 2005 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Monsieur Moyse Dargaa.

Lors de cette même Assemblée, les mandats des administrateurs:

- MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
 - Monsieur Jacques Claeys, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
 - Madame Monique Juncker, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
- ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

- COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,
- a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Enfin cette Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société du 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2005.

Pour VLIMMO INTERNATIONAL S.A.

J. Claeys

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH05892. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078176.3/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 36.079.

L'an deux mille cinq, le quatorze septembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1) La société anonyme dénommée MAZARS, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 24 septembre 1996, publié au Mémorial C numéro 613 du 27 novembre 1996, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations de Luxembourg sous le numéro B 56.248.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 23 janvier 2003, publié au Mémorial C numéro 313 du 24 mars 2003;

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Philippe Slendzak, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

b) Monsieur Patrick Rochas, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, lesquels peuvent engager ladite société en leur qualité d'administrateurs par leurs signatures conjointes; ci-après dénommée «le comparant».

2) Monsieur Philippe Slendzak, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

3) Monsieur Patrick Rochas, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

4) Monsieur Yves Mertz, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les prénommés sub 2), 3) et 4) agissant en leurs qualités de gérants de la société à responsabilité limitée GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE.

Lequel comparant sub 1) dûment représenté déclare être le seul associé, suite aux cessions de parts ci-après spécifiées dans la société à responsabilité limitée GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE, avec siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt, constituée suivant acte reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 janvier 1991, publié au Mémorial C numéro 146 du 23 mars 1991, inscrite au Registre de Commerce des Sociétés et Associations de Luxembourg sous le numéro B 36.079.

Les statuts ont été modifiés:

- aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire reçu par Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 juin 1994, publié au Mémorial C de 1994 à la page 14.279.

- aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire reçu par le notaire instrumentant en date du 3 octobre 2003, publié au Mémorial C numéro 1142 du 3 novembre 2003.

Actuellement la société a un capital social de vingt-cinq mille euros (25.000 EUR), représenté par cent (100) parts sociales de deux cent cinquante euros (250 EUR) chacune, entièrement libérées.

Ensuite le comparant dûment représenté représentant l'intégralité du capital social, suite aux cessions de parts ci-après spécifiées et se considérant comme dûment convoqué à la présente assemblée, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

La société anonyme MAZARS dûment représentée, déclare que Monsieur Hans-Jürgen Salbach, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant à L-1542 Luxembourg, 7, rue Jean Baptiste Fresez, lui a cédé vingt-cinq (25) parts sociales qu'il détenait dans la prédite société GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE, aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 25 mai 2005, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré et prenant effet au 31 août 2005.

La société anonyme MAZARS dûment représentée, déclare expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250) montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire la société anonyme MAZARS dûment représentée entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir du 31 août 2005, le cédant le subrogeant dans ses droits.

Le comparant sub 1) dûment représenté agissant en sa qualité d'associé, respectivement les gérants tel qu'indiqué ci-dessus, déclarent accepter ladite cession.

Deuxième résolution

La société anonyme MAZARS dûment représentée, déclare que Monsieur Patrick Rochas, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant à L-5892 Alzingen, 73, rue Jean Wolter, lui a cédé vingt-cinq (25) parts sociales qu'il détenait dans la prédite société GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE, aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 25 mai 2005, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré et prenant effet au 31 août 2005.

La société anonyme MAZARS dûment représentée, déclare expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250) montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire la société anonyme MAZARS dûment représentée entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir du 31 août 2005, le cédant le subrogeant dans ses droits.

Le comparant dûment représenté agissant en sa qualité d'associé, respectivement les gérants tel qu'indiqué ci-dessus, déclarent accepter ladite cession.

Troisième résolution

La société anonyme MAZARS dûment représentée, déclare que Monsieur Yves Mertz, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant à B-6717 Lotttert, 470, rue de l'Etang, lui a cédé vingt-cinq (25) parts sociales qu'il détenait dans la prédite société GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE, aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 25 mai 2005, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré et prenant effet au 31 août 2005.

La société anonyme MAZARS dûment représentée, déclare expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250) montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire la société anonyme MAZARS dûment représentée entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir du 31 août 2005, le cédant le subrogeant dans ses droits.

Le comparant dûment représenté agissant en sa qualité d'associé, respectivement les gérants tel qu'indiqué ci-dessus, déclarent accepter ladite cession.

Quatrième résolution

La société anonyme MAZARS dûment représentée, déclare que Monsieur Philippe Slendzak, réviseur d'entreprises, expert-comptable, demeurant à F-57100 Thionville, 12, avenue St Exupéry, lui a cédé vingt-cinq (25) parts sociales qu'il détenait dans la prédite société GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE, aux termes d'une cession de parts sociales reçue sous seing privé en date du 25 mai 2005, dont un exemplaire demeurera annexé aux présentes pour être enregistré et prenant effet au 31 août 2005.

La société anonyme MAZARS dûment représentée, déclare expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

La cession a été faite contre paiement d'un montant de six mille deux cent cinquante euros (EUR 6.250) montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Le cessionnaire la société anonyme MAZARS dûment représentée entrera en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supportera toutes les charges et obligations à partir du 31 août 2005, le cédant le subrogeant dans ses droits.

Le comparant dûment représenté agissant en sa qualité d'associé, respectivement les gérants tel qu'indiqué ci-dessus, déclarent accepter ladite cession.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'assemblée décide de modifier en conséquence l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000 EUR), représenté par cent (100) parts sociales de deux cent cinquante euros (250 EUR) chacune, entièrement libérées.

Ces cent (100) parts sociales sont actuellement détenues par la société anonyme dénommée MAZARS, ayant son siège social à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

Sixième résolution

L'assemblée décide de changer l'exercice social de la société, et modifie en conséquence l'article 14 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1^{er} septembre et se termine le 31 août de l'année suivante.»

L'assemblée fait remarquer que l'exercice en cours ayant commencé le 1^{er} janvier 2005, s'est terminé le 31 août 2005.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, le comparant ès-qualités qu'il agit a déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants agissant en leurs dites qualités, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: P. Slendzak, P. Rochas, Y. Mertz, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 2005, vol. 910, fol. 62, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 octobre 2005.

B. Moutrier.

(087194.3/272/124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 36.079.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 4 octobre 2005.

B. Moutrier.

(087195.3/272/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 octobre 2005.

MULTI-STRATEGY PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 73.332.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 1^{er} décembre 2004 à Luxembourg

Conseil d'Administration:

Démission de Monsieur Marc Sallet en tant qu'administrateur en date du 31 décembre 2003.
Ratification de la cooptation de Monsieur Marc Van de Walle en remplacement de Monsieur Marc Sallet.
Reconduction des administrateurs sortants: MM. Paul Suttor, Philippe Catry, Koen Straetmans et Marc Van de Walle.

Réviseur d'Entreprises:

Reconduction du mandat de la Société ERNST & YOUNG.

Les mandats sont accordés pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 30 juin 2005.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2004.

Par délégation
ING LUXEMBOURG
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2005, réf. LSO-BB03540. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078018.3/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

NATAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 38.894.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 14 juillet 2005 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur MONTEREY SERVICES S.A. en remplacement de Monsieur Guy Fasbender.

Puis cette Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur, avec effet au 10 juin 2005, EURO MANAGEMENT SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Madame Marie-José Reyter. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Lors de cette Assemblée, les mandats des administrateurs:

MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,
ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,
a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2005.

Pour NATAL S.A.
MONTEREY SERVICES S.A.
Administrateur
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2005, réf. LSO-BH05868. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078186.3/029/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

HAMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 21.379.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05892, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HAMALUX, S.à r.l.

Signature

(078034.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

HAMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 21.379.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05889, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HAMALUX, S.à r.l.

Signature

(078033.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

HAMALUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 7, place du Théâtre.

R. C. Luxembourg B 21.379.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05887, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HAMALUX, S.à r.l.

Signature

(078032.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

PALMYRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R. C. Luxembourg B 103.826.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07624, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

B. Zech / P. Gallasin.

(078046.3/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

ITT INDUSTRIES HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 77.500.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R. C. Luxembourg B 77.533.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 15 juillet 2005

Les associés ont décidé d'augmenter le nombre de gérants de la Société pour le faire passer de cinq à six.

Les associés ont décidé de nommer Madame Danielle Kolbach, avocate, résidant au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg comme gérant additionnel de la Société pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

ITT INDUSTRIES HOLDINGS, S.à r.l.

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07751. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078077.3/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

HAPPY PET - ZOO CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 28.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05897, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HAPPY PET - ZOO CENTER, S.à r.l.

Signature

(078037.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

HAPPY PET - ZOO CENTER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 28.511.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 17 juin 2005, réf. LSO-BF05895, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

HAPPY PET - ZOO CENTER, S.à r.l.

Signature

(078035.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

FACADES-FIRST & CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3514 Dudelange, 124, route de Kayl.
R. C. Luxembourg B 71.215.

L'an deux mille cinq, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Domenico Ruggiero, façadier, né à Pullo del Colle (Italie), le 27 septembre 1951, demeurant à L-3526 Dudelange, 28, rue des Minières.
2. Monsieur Augustino Ruggiero, façadier, né à Modugno (Italie), le 27 mai 1977, demeurant à L-3514 Dudelange, 124, route de Kayl.
3. Madame Angela Ruggiero, ouvrière, née à Modugno (Italie), le 10 mars 1980, demeurant à L-3514 Dudelange, 124, route de Kayl.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée FACADES-FIRST & CONSTRUCTIONS, S.à r.l., avec siège social à L-3514 Dudelange, 124, route de Kayl, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 71.215, a été originairement constituée sous la dénomination sociale de FACADES-FIRST, S.à r.l., suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 30 juillet 1999, publié au Mémorial C numéro 819 du 4 novembre 1999, et que les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:
 - en date du 23 avril 2001, publié au Mémorial C numéro 1028 du 17 novembre 2001,
 - en date du 23 juillet 2004, publié au Mémorial C numéro 1058 du 21 octobre 2004, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en FACADES-FIRST & CONSTRUCTIONS, S.à r.l.
- Que les comparants sub 1. et 2. sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) à trente-sept mille cinq cents (37.500,- EUR) par l'émission et la création de mille (1.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, à souscrire en numéraire.

Les mille (1.000) parts sociales nouvellement émises sont souscrites de l'accord de tous les associés par Madame Angela Ruggiero, préqualifiée, et libérées entièrement par le souscripteur prédit moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'assemblée constate qu'en vertu de deux cessions de parts sociales sous seing privé Madame Angela Ruggiero a cédé deux cent cinquante parts sociales à Monsieur Domenico Ruggiero et deux cent cinquante parts sociales à Monsieur Augustino Ruggiero.

L'assemblée approuve ces cessions de parts et les associés les considèrent comme dûment signifiées à la société conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article six (6) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à trente-sept mille cinq cents (37.500,- EUR), représenté par mille cinq cents (1.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, détenues comme suit:

1. Monsieur Domenico Ruggiero, façadier, né à Pullo del Colle (Italie), le 27 septembre 1951, demeurant à L-3526 Dudelange, 28, rue des Minières, deux cent cinquante parts sociales	500
2. Monsieur Augustino Ruggiero, façadier, né à Modugno (Italie), le 27 mai 1977, demeurant à L-3514 Dudelange, 124, route de Kayl, deux cent cinquante parts sociales	500
3. Madame Angela Ruggiero, ouvrière, née à Modugno (Italie), le 10 mars 1980, demeurant à L-3514 Dudelange, 124, route de Kayl, mille parts sociales	500
Total: mille cinq cents parts sociales	1.500

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de mille deux cents euros, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. Ruggiero, A. Ruggiero, A. Ruggiero, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 septembre 2005, vol. 534, fol. 12, case 1. – Reçu 250 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 octobre 2005.

J. Seckler.

(088010.3/231/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.

CHARLEMAGNE INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 88.751.

Constitution du Bureau

L'Assemblée Générale est présidée par Monsieur Altona.

Le Président de l'Assemblée Générale choisit comme secrétaire Monsieur Scheiwen.

L'Assemblée Générale désigne comme scrutateur Monsieur Blitz.

Constat de la Convocation

Le Président constate que l'Assemblée Générale a été convoquée sur demande des actionnaires.

Liste de Présence

Les actionnaires présents et représentés sont inscrits sur la liste de présence annexée.

Prise de Décision

L'Assemblée Générale, après être considérée valablement convoquée et après avoir valablement délibéré, a:

a) Accepté la démission comme administrateur de UNIVERSAL PARTICIPATIONS LLC, immatriculée au Registre de Commerce de Delaware sous le numéro 3902036 et avec siège à 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis avec effet immédiat.

b) Accepté la démission comme administrateur de ATLAS PARTICIPATIONS LLC, immatriculée au Registre de Commerce de Delaware sous le numéro 3902486 et avec siège à 2711 Centerville Road, Suite 400, 19808 Wilmington, Delaware, Etats-Unis avec effet immédiat.

c) Accepté la démission comme administrateur et administrateur-délégué de Monsieur H. P. Berend Altona, demeurant professionnellement à 19, rue Théodore Eberhard, L-1451 Luxembourg avec effet immédiat.

d) Accepté la démission comme commissaire aux comptes de ELIOLUX S.A. avec siège à 24, rue Léon Kauffman, L-1853 Luxembourg avec effet immédiat.

Toute résolution a été adoptée séparément et à l'unanimité des voix. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale est clôturée.

Luxembourg, le 30 août 2005.

Signature / Signature / Signature

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2005, réf. LSO-BH07742. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(078175.3/4287/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} septembre 2005.

OCEAN DES DAUPHINS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Steinfort, 9, route des Trois Cantons.

R. C. Luxembourg 107.865.

L'an deux mille cinq, le quinze septembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme OCEAN DES DAUPHINS S.A., ayant son siège social à L-8399 Steinfort, 9, route des Trois Cantons, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 107.865), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 avril 2005, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Roger Depiesse, employé privé, demeurant B-Ethe.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Céline Depiesse, employée privée, demeurant à B-Bruxelles.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Francine Moens, employée privée, demeurant à B-Kaprijke.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Suppression de l'avant-dernier alinéa de l'article 8 des statuts.
2. Changement du régime actuel de signature et modification afférente du dernier alinéa de l'article 8 des statuts.
3. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer l'avant-dernier alinéa de l'article 8 des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier le régime actuel de signature des administrateurs de la société, afin de donner au dernier alinéa de l'article 8 des statuts la teneur suivante:

«**Art. 8. (dernier alinéa).** La société est engagée par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué, titulaire de l'autorisation d'établissement ou par la signature de tous les administrateurs conjointement.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Windhof, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Depiesse, C. Depiesse, F. Moens, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 septembre 2005, vol. 534, fol. 6, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 5 octobre 2005.

J. Seckler.

(088035.3/231/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2005.